



Département Consommation – Marketing
142, rue du Chevaleret – 75013 Paris
Tél. 01 40 77 85 42

Gestion et devenir des cimetières

Rapport d'étude réalisé pour la
Chambre syndicale nationale de l'art funéraire

Juin 2003

Nicolas FAUCONNIER

Franck LEHUEDE

Sous la direction de Jean-Pierre LOISEL

SOMMAIRE

I - INTRODUCTION	3
II - Données descriptives	6
III - Gestion des cimetières	25
IV – Relations avec les familles.....	37
V – L’avenir	42
VI – Conclusion.....	50
 Annexe : le questionnaire	 53

I. INTRODUCTION

1. Contexte et objectifs de l'étude

Le comité Interfilière Funéraire a entrepris, depuis quatre ans, une démarche de réflexion sur les pistes d'évolution de la profession funéraire. A ce titre, il a mené, en collaboration avec le CREDOC, un certain nombre d'études visant à bien comprendre les attentes et vécus des familles en matière de deuil, puis à travailler sur le lieu du souvenir.

Il est apparu qu'aujourd'hui, la place laissée aux morts dans notre société pose un réel problème : les cimetières urbains sont peu appréciés des familles, de par leur caractère anonyme, trop « HLM », dépersonnalisé ; les sépultures susceptibles de recueillir des cendres, consécutivement à la montée de la crémation, sont encore très rares ; l'organisation même des cimetières est souvent décriée par les familles qui ne s'y retrouvent pas, et commencent à les désertier...

C'est pourquoi le C.I.F. souhaitait poursuivre ses investigations en direction des « décideurs » locaux de la gestion et de l'organisation des cimetières, à savoir les communes elles-mêmes. En effet, l'évolution des lieux du souvenir, aujourd'hui confiés à la responsabilité des communes, ne peut s'effectuer qu'en étroite collaboration entre « décideurs » et professionnels du funéraire, ces derniers disposant à la fois d'une bonne connaissance des attentes des familles, et de compétences techniques évidentes.

L'étude présentée ici devait répondre prioritairement aux **quatre objectifs suivants** :

- **Bien comprendre la gestion des cimetières communaux**, les priorités suivies par les municipalités en la matière, les motifs des décisions...

- **Mesurer la sensibilité des communes aux attentes des familles** : quel retour en ont-elles ? Celles-ci sont-elles suivies d'effets ?...
- **Enregistrer tous les problèmes rencontrés par les communes en matière de cimetière** : techniques, politiques, économiques, et analyser les réponses qui y sont apportées ;
- **Evaluer les réflexions des communes sur leur cimetière**, et leur propension à faire évoluer l'espace funéraire dans les années à venir.

2. Méthodologie

L'étude a été menée selon une méthode quantitative : la nature du questionnaire n'implique en effet aucune relation d'intimité entre interviewer et interviewé, et cette méthode a permis d'asseoir l'analyse et le discours à tenir sur des données chiffrées.

Les interviews ont été réalisées par téléphone auprès des mairies. Le questionnaire¹ durait entre 18 et 27 minutes selon la taille de la commune, et selon la disponibilité immédiate ou pas du répondant.

Nous avons choisi de nous intéresser à un ensemble de communes, représentatives du paysage municipal Français. L'échantillon était constitué de **communes de toutes tailles**, y compris Paris, et de toutes régions. Nous avons réalisé **257 entretiens**.

Compte tenu du paysage communal français (87,7% des communes ont de moins de 2.000 habitants) il s'agissait de "forcer" sur les villes de taille plus importante dans la constitution de notre échantillon afin d'obtenir également une représentation correcte du nombre de places de sépulture en France. Cette option nous a permis de travailler sur deux « bases » : un **échantillon représentatif des communes** et un **échantillon représentatif du parc de sépultures**.

L'échantillon a été constitué, sur la base du fichier des communes de l'INSEE.

¹ Voir le questionnaire en Annexes

II. DONNEES DESCRIPTIVES

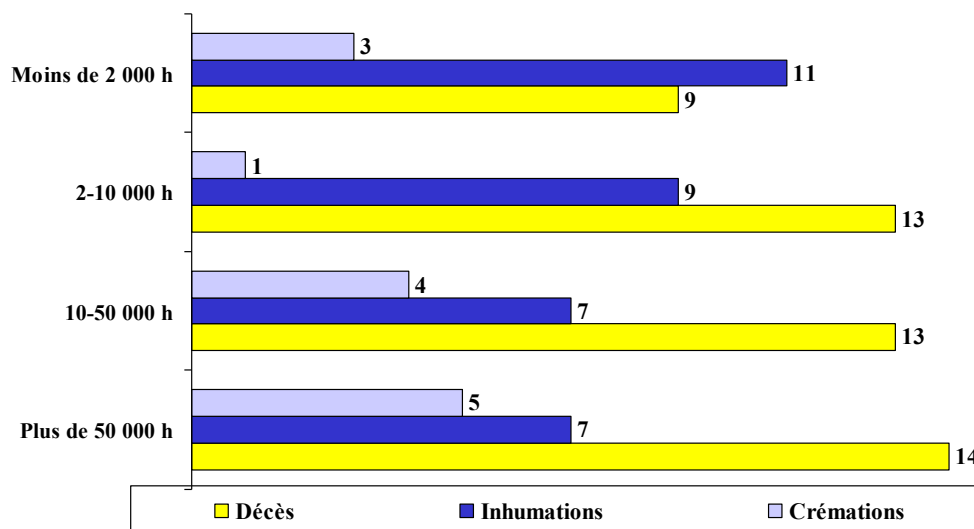
A. Décès, inhumations et crémations

Les petites communes enregistrent en moyenne 9 décès par an et pour 1000 habitants alors que les communes plus importantes font face à un taux de décès annuel plus élevé de l'ordre de 13‰.

Cet état de fait n'est pas étonnant et ne signifie pas évidemment que le taux de mortalité effectif est plus important en grandes villes. Mais comme plus de trois Français sur quatre décèdent aujourd'hui à l'hôpital, et que ces établissements sont situés en milieu urbain, on enregistre logiquement un taux de décès croissant par taille d'hôpitaux... donc de villes.

Nombre de décès, d'inhumation ou de crémations

Nombre moyen de décès, d'inhumation ou de crémation pour 1000 habitants en fonction de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

La proportion d'inhumations est inversement proportionnelle au nombre d'habitants. Si, chaque année, dans les petites agglomérations, on procède à 11 inhumations pour 1000 habitants, dans les grandes villes, ce taux est de 7‰. A l'inverse, dans ces grandes villes, la proportion de crémations est plus forte.

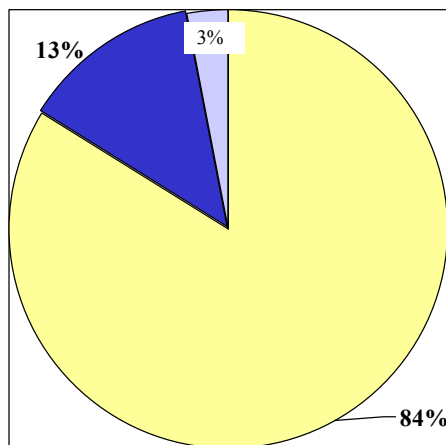
La différence entre le nombre moyen d'inhumations et de crémations n'est alors que de 2‰ dans les villes de plus de 50 000 habitants contre 8‰ dans les petites communes. Ce facteur présente deux explications complémentaires : un phénomène « culturel », on sait que la campagne et les petites villes sont plus lentes à s'ouvrir à des courants modernes. Mais par ailleurs, le manque d'infrastructures d'incinération en milieu rural, l'éloignement de ces infrastructures, ne plaide pas pour ce type d'obsèques.

B. Nombre de cimetières

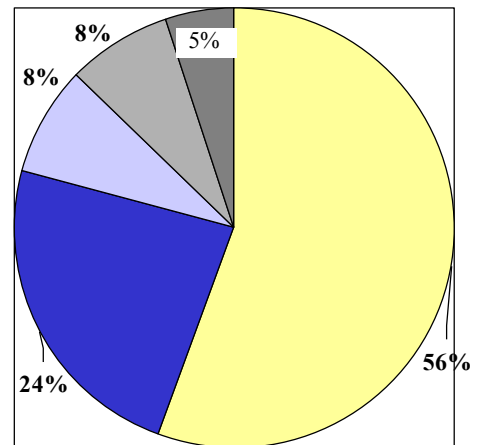
En moyenne, chaque commune française met à la disposition de ses administrés 1,19 cimetières. 84% des villes disposent d'un unique lieu de sépulture et 13% de deux. Seuls 3% des communes disposent d'au moins 3 cimetières.

Nombre de cimetières

Proportion de communes en fonction du nombre de cimetières qu'elles possèdent



Proportion d'individus en fonction du nombre de cimetières auxquels ils ont accès



■ 1 cimetière ■ 2 cimetières ■ 3 cimetières ■ 4 à 6 cimetières ■ 7 cimetières ou plus

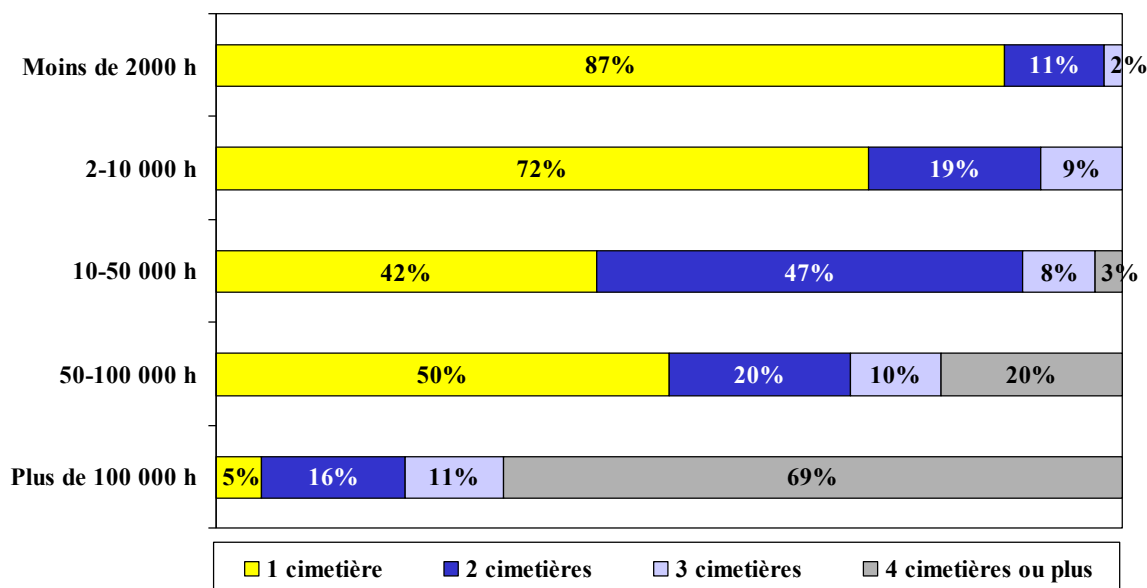
Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

En termes de population, les proportions sont sensiblement différentes. 56% des Français ont accès à un seul cimetière dans leur commune et ¼ à 2. 8% de nos concitoyens habitent des agglomérations disposant de 3 lieux de sépultures. Un même pourcentage a accès dans sa commune à 4 à 6 cimetières. 5% enfin vivent dans des villes dont les lieux de sépulture sont plus de 6.

Ces différences s'expliquent par le fait que les agglomérations les plus peuplées disposent d'un plus grand nombre de cimetières. En effet, 69% des villes de plus de 100 000 habitants possèdent plus de 3 lieux de sépultures. Ce n'est plus le cas que de 20% des communes de 50 à 100 000 habitants et de 3% de celles de 10 à 50 000

habitants. Les agglomérations de moins de 2000 habitants n'ont jamais plus de 3 cimetières.

Proportion de communes en fonction du nombre de cimetières et de la taille d'agglomération



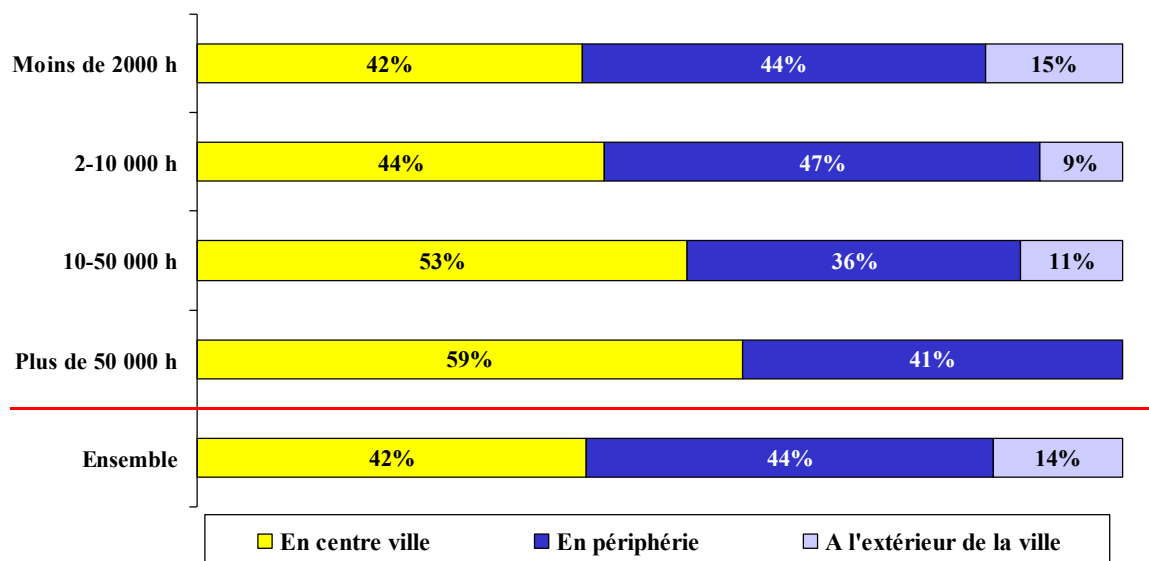
Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

C. Emplacement des cimetières

Le cimetière le plus important est situé en centre ville dans 42% des communes et en périphérie dans 44% des cas. 14% l'ont installé à l'extérieur de la ville. Plus la commune est peuplée, plus le premier cimetière a de chances d'être en centre ville. 59% des communes de plus de 50 000 habitants disposent d'un cimetière principal en centre ville contre 42% des communes de moins de 2000 habitants.

Les grandes communes n'ont jamais de cimetière à l'extérieur des villes - hormis le cas particulier de Paris - alors que 15% des agglomérations de moins de 2 000 habitants en ont. Dans les communes de moins de 10 000 habitants, le premier cimetière est d'ailleurs majoritairement hors du centre ville.

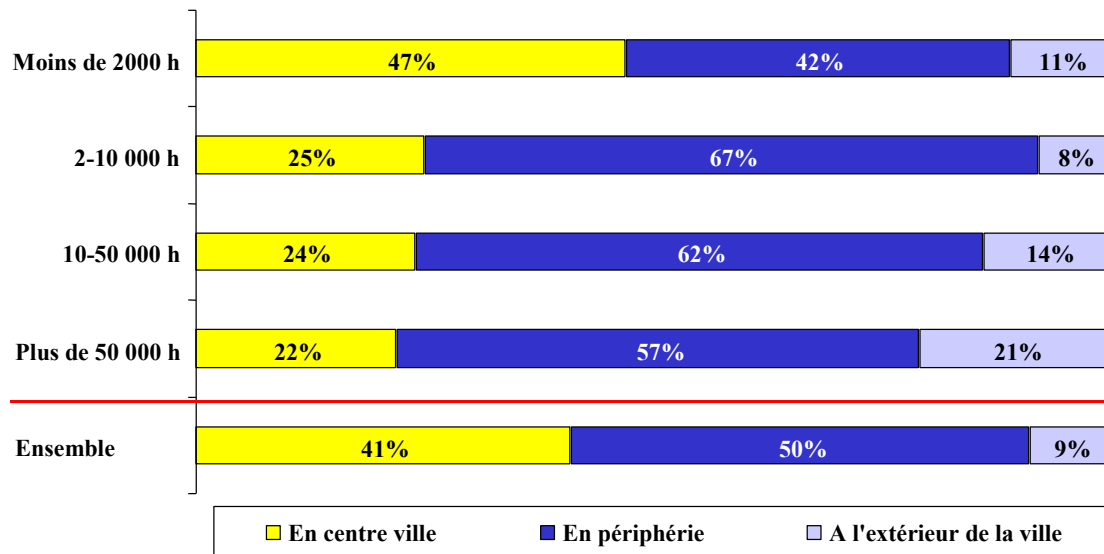
Proportion de communes en fonction de l'emplacement du cimetière principal et de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

La construction d'un **second lieu de sépultures** s'opère à l'avantage de la **périphérie** et de l'extérieur de la ville. 50% des communes installent un second cimetière en périphérie, 41% en centre ville et 9% à l'extérieur de la ville. Les communes de moins de 2 000 habitants sont nettement plus nombreuses à installer un second lieu de sépulture en centre ville, rattrapant ainsi leur retard.

Proportion de communes en fonction de l'emplacement du cimetière n°2 et de la taille d'agglomération

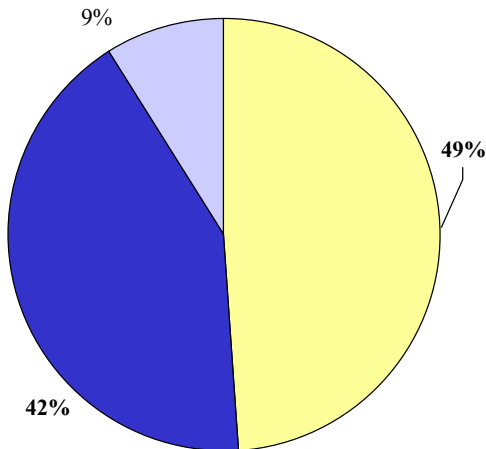


Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

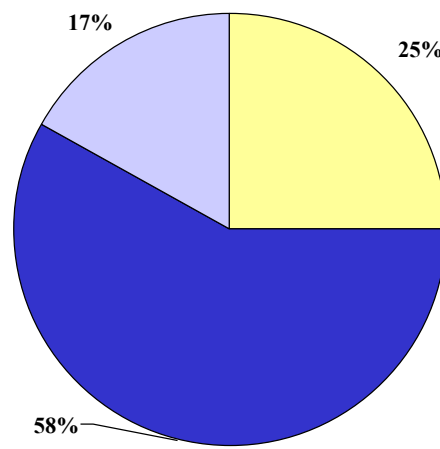
En termes de population, 49% des Français bénéficient d'un premier cimetière en centre ville contre 42% en périphérie et 9% à l'extérieur de l'agglomération. La construction d'un second cimetière s'opère largement en faveur de la périphérie puisque 58% de nos concitoyens ont accès à un second lieu de sépultures en périphérie contre 25% en centre ville et 17% à l'extérieur de la ville.

Emplacements des premiers et seconds cimetières dans les communes

Proportion d'individus ayant accès au cimetière n°1...



Proportion d'individus ayant accès au cimetière n°2...



■ En centre ville ■ En périphérie ■ A l'extérieur de la ville

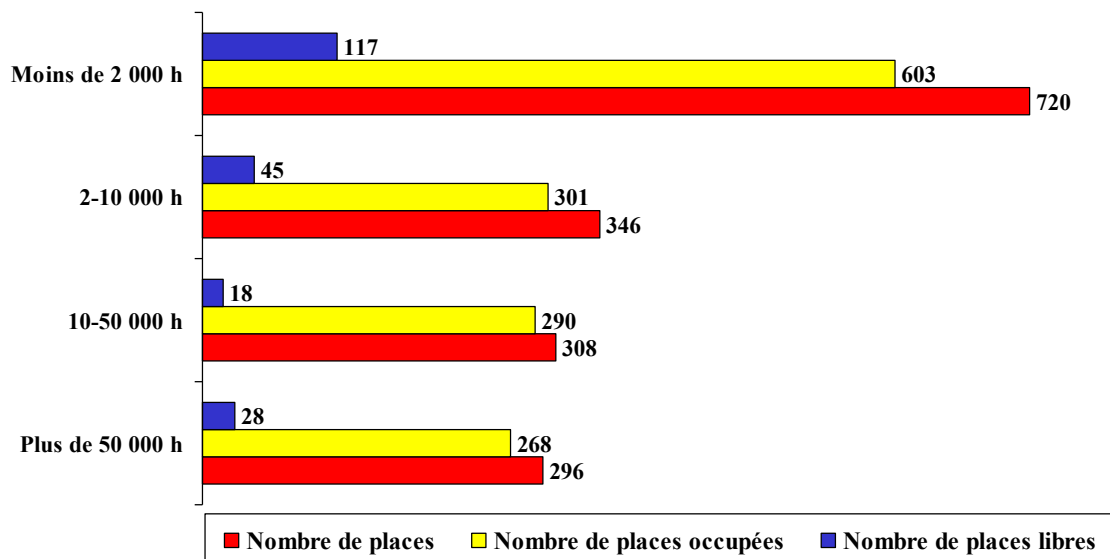
Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

D. Places de cimetières

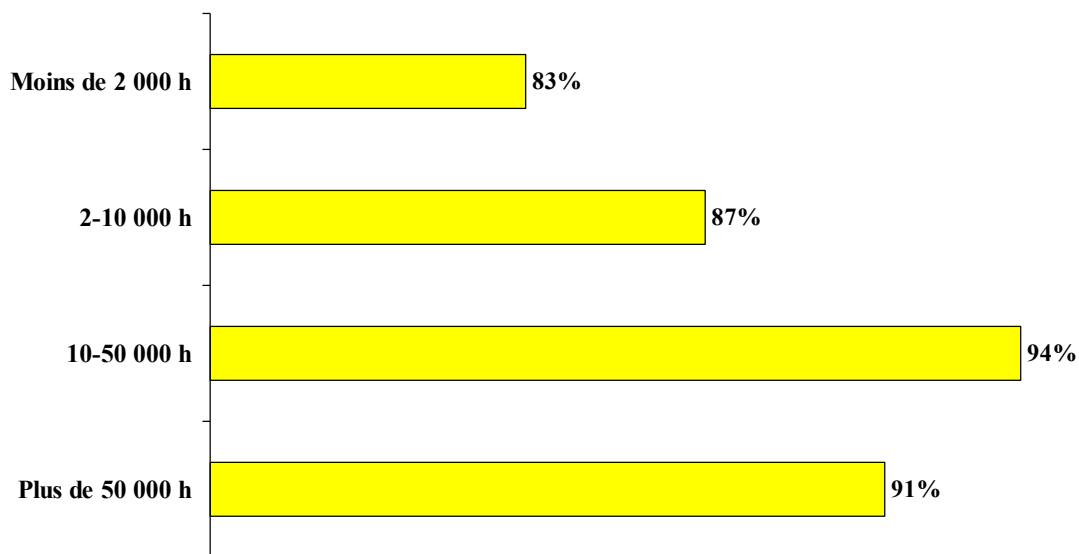
En proportion du nombre d'habitants, les petites communes disposent de beaucoup plus de places de cimetières que les autres villes. Si le nombre de places totales avoisine les 300 pour 1000 habitants dans les communes de plus de 2000 personnes, les petites agglomérations détiennent en moyenne 720 places pour 1000 habitants.

Les places libres y sont nettement plus nombreuses. 117‰ dans les petites communes contre 28‰ dans les agglomérations de plus de 50 000 personnes. Ces villes ont eu besoin de s'équiper d'un second lieu de sépultures qui reste encore sous-exploité. Le taux d'occupation des cimetières des petites communes est nettement plus faible que celui des grandes agglomérations (87‰ dans les communes de moins de 2000 habitants contre 94‰ dans les communes de 10 à 50 000 habitants).

Nombre de places de cimetières pour 1000 habitants en fonction de la taille d'agglomération



Taux d'occupation des places de cimetières en fonction de la taille d'agglomération



E. Equipements des cimetières

L'ensemble des responsables interrogés estime que les cimetières de leur commune sont correctement pourvus en points d'eau, arrosoirs et poubelles. Sont ensuite cités, par ordre d'importance, la présence d'espaces verts, l'existence d'équipement cinéraires et la desserte en transports en commun.

Proportion de communes / d'individus bénéficiant des équipements suivants au sein des cimetières

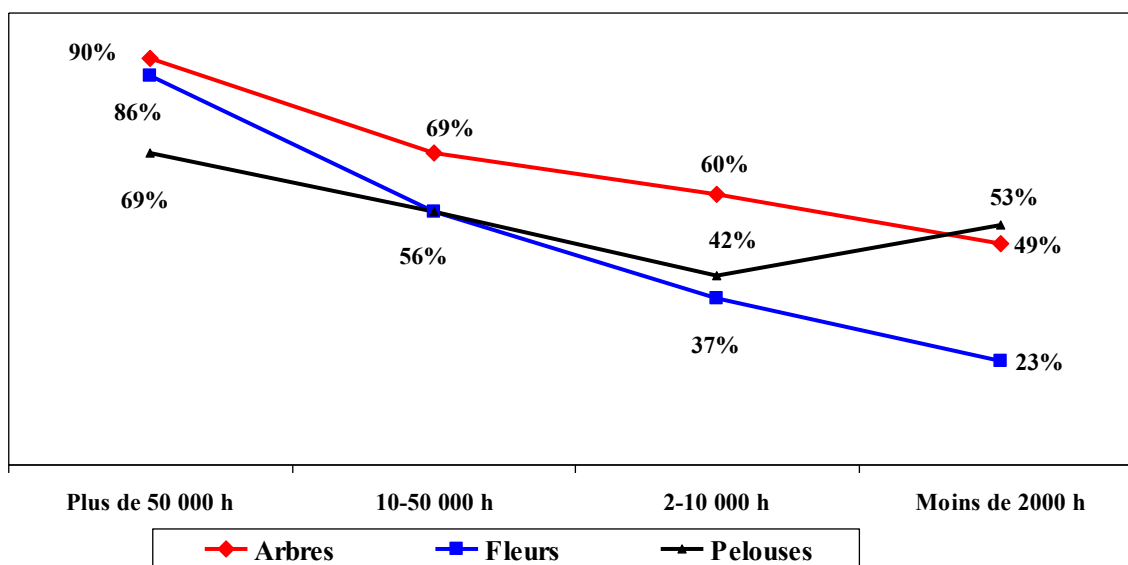
	Cimetière n° 1		Cimetière n° 2	
	Communes	Individus	Communes	Individus
Correctement pourvu en eau arrosoirs et poubelles	97%	99%	99%	98%
Arboré	51%	67%	51%	69%
Pelousé	51%	55%	53%	61%
Fleuri	25%	55%	25%	64%
Dispose d'un columbarium	25%	55%	11%	47%
Dispose d'emplacements pour sépultures cinéraires	18%	34%	8%	30%
Dispose d'un jardin du souvenir	16%	40%	11%	41%
Desservi par les transports en commun	13%	55%	16%	65%
Monuments classés	5%	15%	10%	11%
Actes de vandalismes	18%	43%	19%	39%
Normes concernant la hauteur des stèles	8%	20%	17%	32%
Contraintes techniques spécifiques aux inhumations	6%	20%	8%	26%

Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Signalons que dans 18% des cimetières, des actes de malveillance ont été perpétrés. Seules 8% des communes imposent des normes concernant la hauteur des stèles dans les cimetières et 6% ont établi des contraintes techniques spécifiques aux inhumations.

51% des responsables interrogés estiment que le cimetière principal de leur commune est arboré et bénéficie de pelouses. 25% déclarent qu'il est fleuri (en dehors des tombes). Ces résultats sont identiques pour le second cimetière, indiquant ainsi que les communes ont une seule et même politique de gestion des espaces verts quelque soient le cimetière. Plus la commune est importante et plus les cimetières semblent disposer d'espaces de verdure. 90% des agglomérations de plus de 50 000 habitants disposent d'un cimetière principal arboré contre 49% des communes de moins de 2000 habitants.

Proportion de communes dont le cimetière n°1 est pourvu en fleurs, arbres et pelouses en fonction de la taille d'agglomération



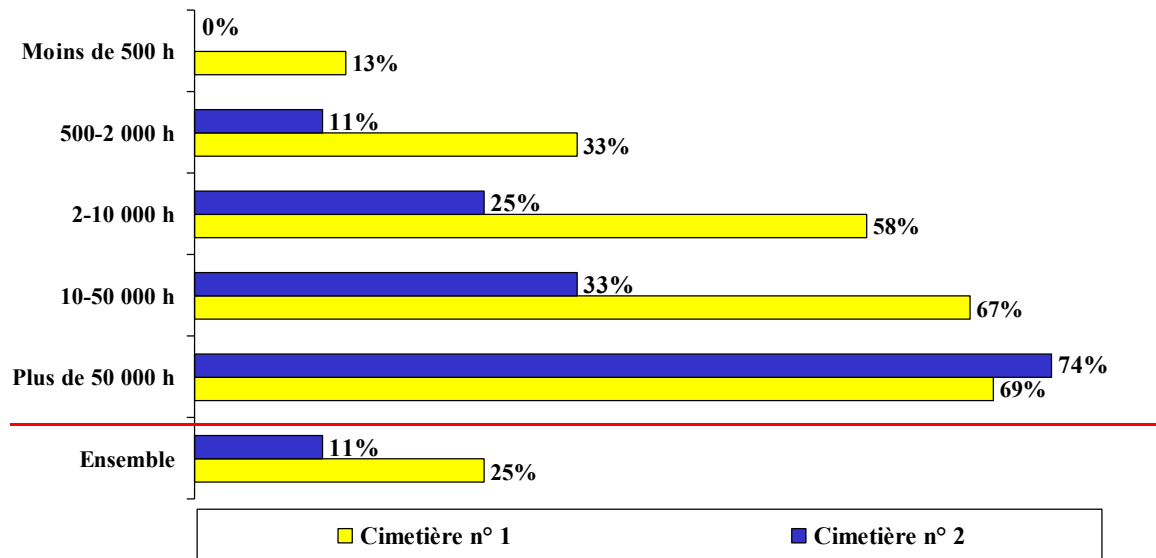
Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

1/4 des cimetières principaux sont équipés d'un columbarium. 18% disposent d'emplacements pour sépultures cinéraires et 16% d'un jardin du souvenir. Ces équipements sont moins souvent présents dans les cimetières n°2 (respectivement 11%, 8% et 11%). Le phénomène de développement de la crémation n'est pas encore assez ancien pour que les communes aient toutes fait le choix de nouveaux columbarium, emplacements pour sépultures cinéraires ou jardins du souvenir.

Ces chiffres relativement faibles doivent être relativisés au regard de la population disposant de tels équipements. 55% des Français ont accès à un columbarium au sein du cimetière principal de leur commune. 34% disposent d'emplacements pour sépultures cinéraires et 40% d'un jardin du souvenir. Il n'en demeure pas moins que plus d'un Français sur 2 n'a pas accès à un columbarium ni même à un jardin du souvenir dans sa commune et que 2/3 de nos concitoyens ne disposent pas d'emplacements pour sépultures cinéraires.

La taille de la commune est déterminante en ce qui concerne l'équipement en columbarium. Ainsi, au-delà de 10 000 habitants plus des 2/3 des communes disposent d'un columbarium au sein du cimetière principal alors que cette proportion n'est que de 13% parmi les communes de moins de 500 habitants. L'existence d'un second cimetière ne permet pas de combler ce retard. Il l'amplifie puisque les communes les mieux équipées au sein du cimetière principal disposent plus souvent d'un columbarium dans le second cimetière.

Proportion de communes équipées d'un columbarium au sein des cimetières n°1 et n°2 en fonction de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

S'il n'y a pas de columbarium dans la commune, c'est principalement parce qu'il n'y a pas de demandes ou tout au moins pas assez (75%). Les communes sans columbarium regroupent 41% des Français. 13% des responsables interrogés ont évoqué le coût d'un tel équipement et 8% le fait de ne pas y avoir pensé. 7% jugent qu'il n'y a pas assez de places dans le cimetière.

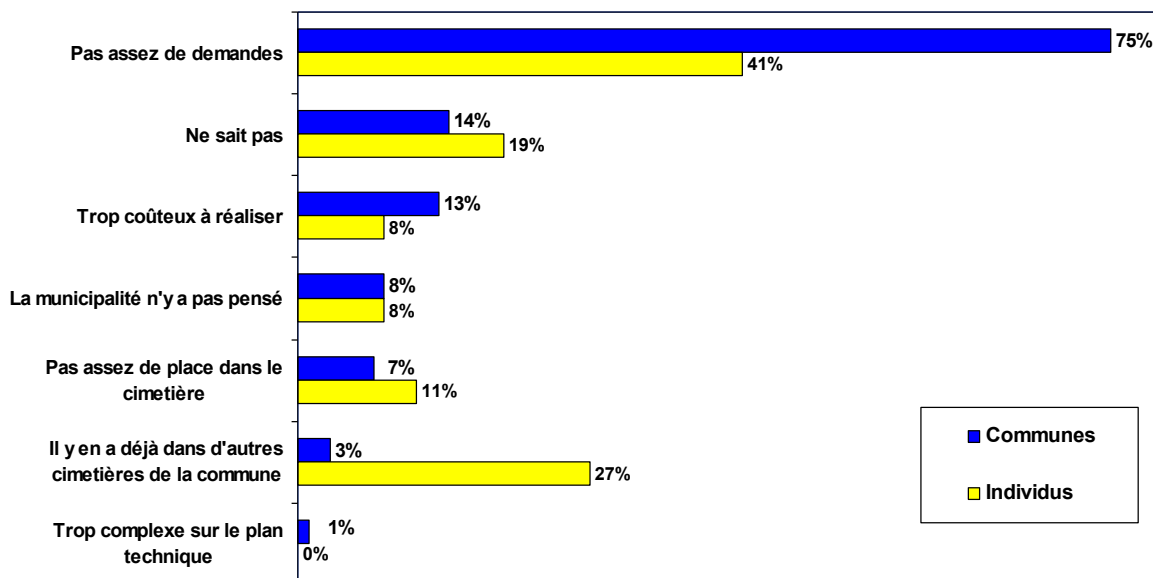
3% des communes expliquent l'absence d'un columbarium dans le cimetière principal par le fait que d'autres cimetières de la commune en sont équipés.

Petites et grandes communes n'invoquent pas les mêmes raisons pour justifier l'absence de columbarium dans le cimetière principal. Pour 78% des villes de plus de 50 000 habitants, c'est parce qu'il en existe déjà dans d'autres cimetières. Alors que pour 78% des communes de moins de 2000 habitants, c'est parce qu'il n'y a pas assez de demandes.

Raisons justifiant l'absence d'un columbarium au sein des cimetières principaux

Base : 75% des communes

Pourquoi n'y a -t-il pas de columbarium dans le cimetière ?

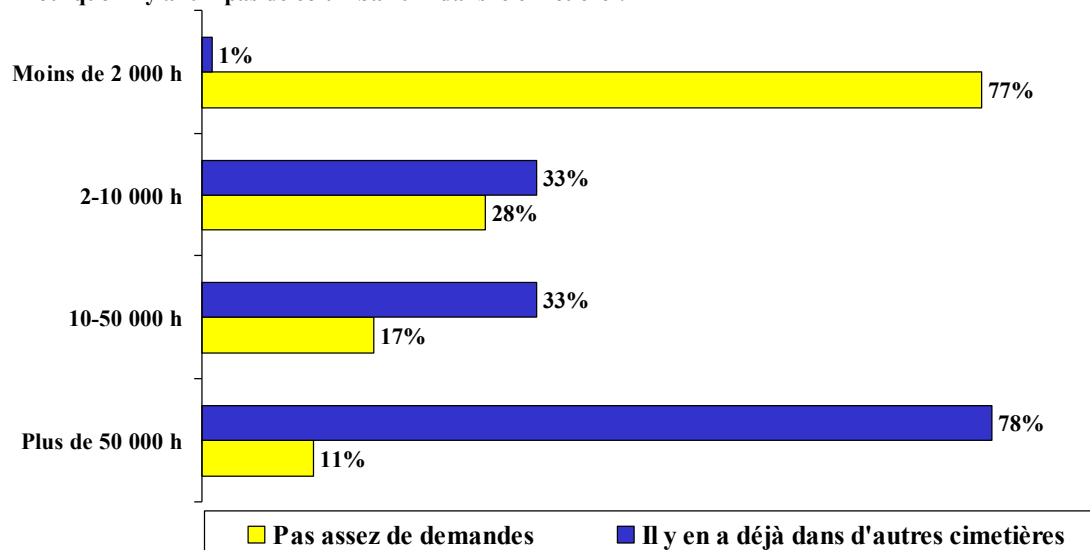


Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Raisons justifiant l'absence d'un columbarium au sein des cimetières principaux en fonction de la taille d'agglomération

Base : 75% des communes

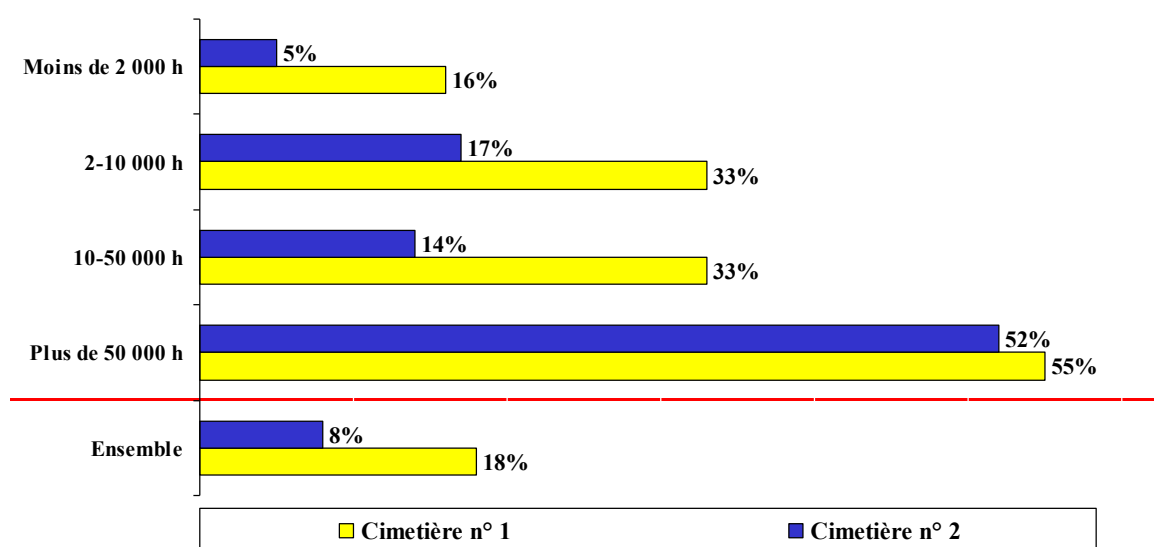
Pourquoi n'y a -t-il pas de columbarium dans le cimetière ?



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

La taille de la commune est également déterminante en ce qui concerne l'équipement en emplacements pour sépultures cinéraires. Seule une majorité de communes de plus de 50 000 habitants dispose d'emplacements pour sépultures cinéraires. Cette proportion n'est que de 16% parmi les communes de moins de 500 habitants. Comme pour les columbariums, l'existence d'un second cimetière ne permet pas de combler le retard des plus petites communes. Au contraire, il l'amplifie puisque seules les villes de plus de 50 000 habitants disposent d'emplacements pour sépultures cinéraires dans le cimetière n°2.

Proportion de communes équipées d'emplacements pour sépultures cinéraires au sein des cimetières n°1 et n°2 en fonction de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

S'il n'y a pas d'emplacements pour sépultures cinéraires dans la commune, c'est principalement parce qu'il n'y a pas de demandes ou tout au moins pas assez (75%). Ces communes regroupent 46% des Français n'accédant pas à des emplacements pour sépultures cinéraires. 6% des responsables interrogés ont avoué ne pas y avoir pensé. 5% jugent qu'il n'y a pas assez de places dans le cimetière.

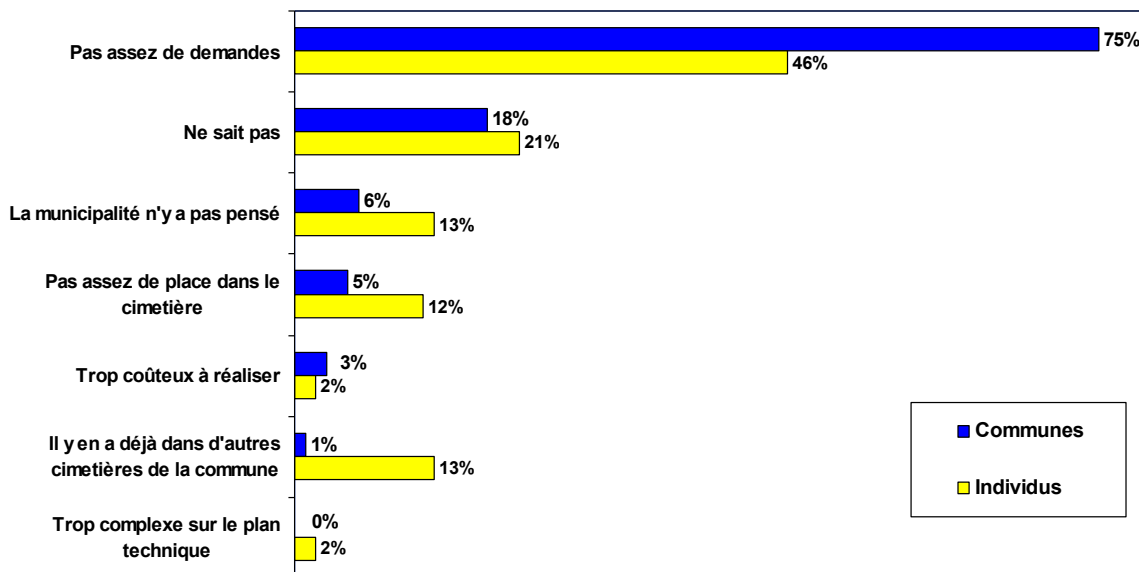
1% des communes expliquent l'absence d'emplacements pour sépultures cinéraires dans le cimetière principal par le fait que d'autres cimetières de la communes en sont équipés.

54% des villes de plus de 50 000 habitants justifient l'absence de lieu cinéraire par le fait qu'il en existe déjà dans d'autres cimetières alors que 76% des communes de moins de 2000 habitants évoquent l'absence de demande.

Raisons justifiant l'absence d'emplacement pour sépultures cinéraires au sein des cimetières principaux

Base : 82% des communes

Pourquoi n'y a-t-il pas d'emplacements pour sépultures cinéraires dans le cimetière ?

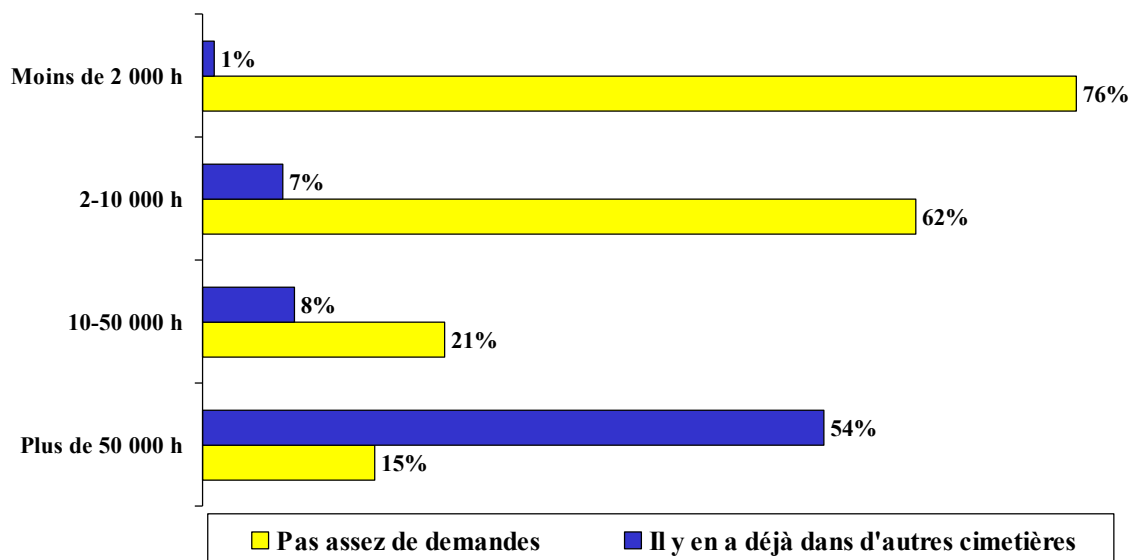


Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Raisons justifiant l'absence d'emplacement pour sépultures cinéraires au sein des cimetières principaux en fonction de la taille d'agglomération

Base : 82% des communes

Pourquoi n'y a-t-il pas d'emplacements pour sépultures cinéraires ?

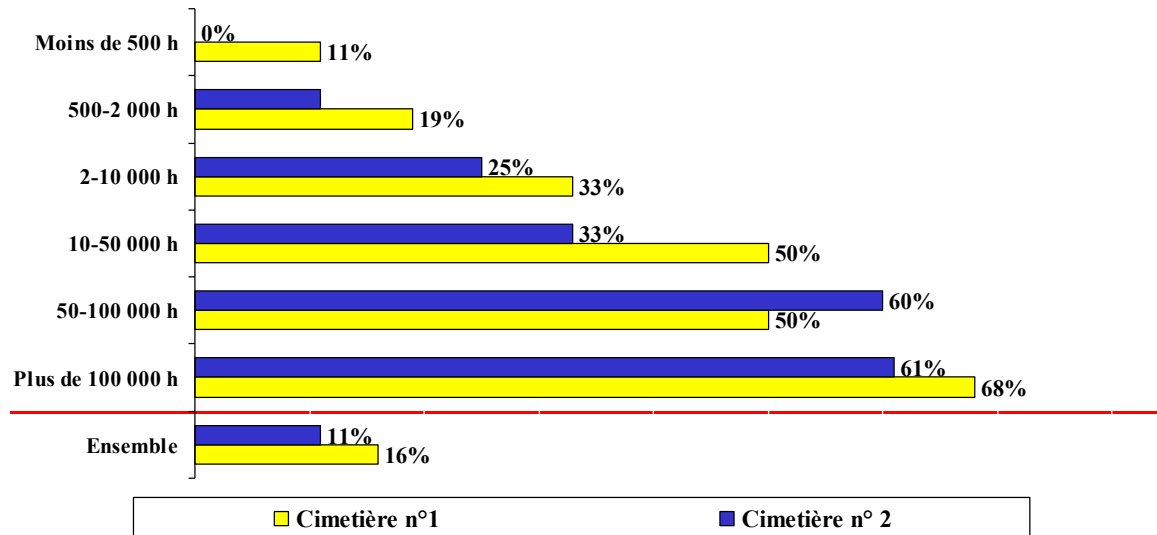


Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

La proportion de villes équipées d'un jardin du souvenir croît régulièrement en fonction de la taille d'agglomération. Si 11% des communes de moins de 500 habitants disposent d'un tel jardin, c'est le cas de 68% des villes de plus de 50 000 habitants.

Il n'existe pas de rattrapage avec la création d'un second cimetière. Les villes de 50 à 100.000 habitants font toutefois exception. 60% d'entre elles disposent d'un jardin du souvenir au sein du second cimetière contre 50% au sein du cimetière principal.

Proportion de communes équipées de jardins du souvenir au sein du cimetière n°1 et n°2 en fonction de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

S'il n'y a pas de jardin du souvenir dans la commune, c'est principalement parce qu'il n'y a pas de demandes ou tout au moins pas assez (76%). Ces communes regroupent 45% des Français n'ayant pas accès à un jardin du souvenir. 6% des responsables interrogés jugent qu'il n'y a pas assez de places dans le cimetière. 4% avouent ne pas y avoir pensé.

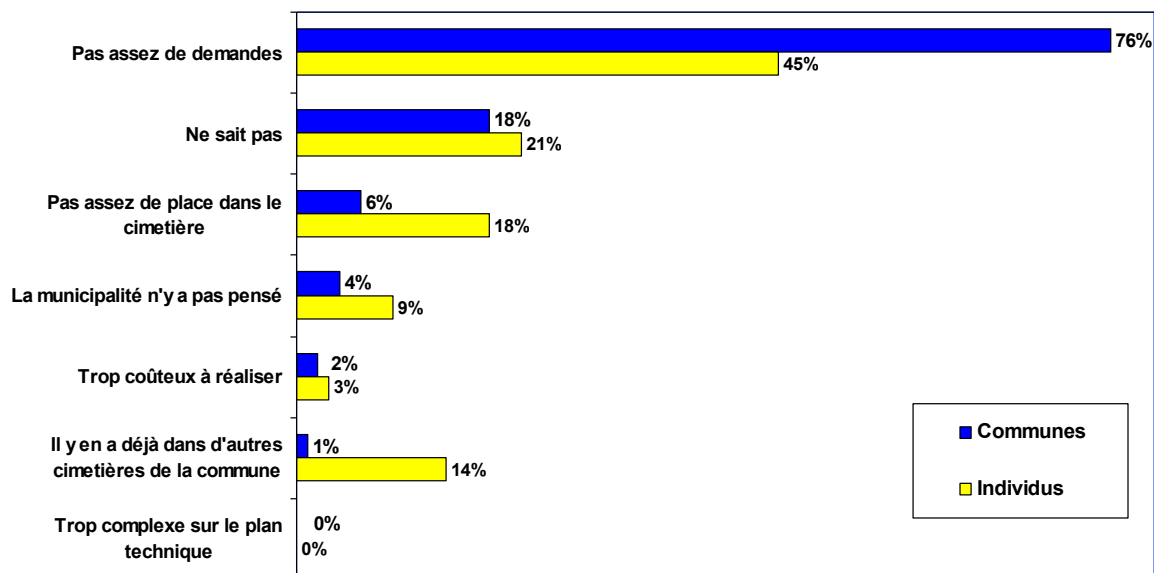
1% des communes expliquent l'absence de jardin du souvenir dans le cimetière n°1 par le fait que d'autres cimetières de la commune en sont équipés.

L'absence de jardin du souvenir semble se justifier par le fait qu'il n'y a pas de demandes dans 76% des communes de moins de 2000 habitants, alors que 55% des villes de plus de 50 000 habitants expliquent qu'il en existe déjà dans d'autres cimetières.

Raisons justifiant l'absence de jardin du souvenir au sein des cimetières principaux

Base : 84% des communes

Pourquoi n'y a-t-il pas de jardins du souvenir dans le cimetière ?

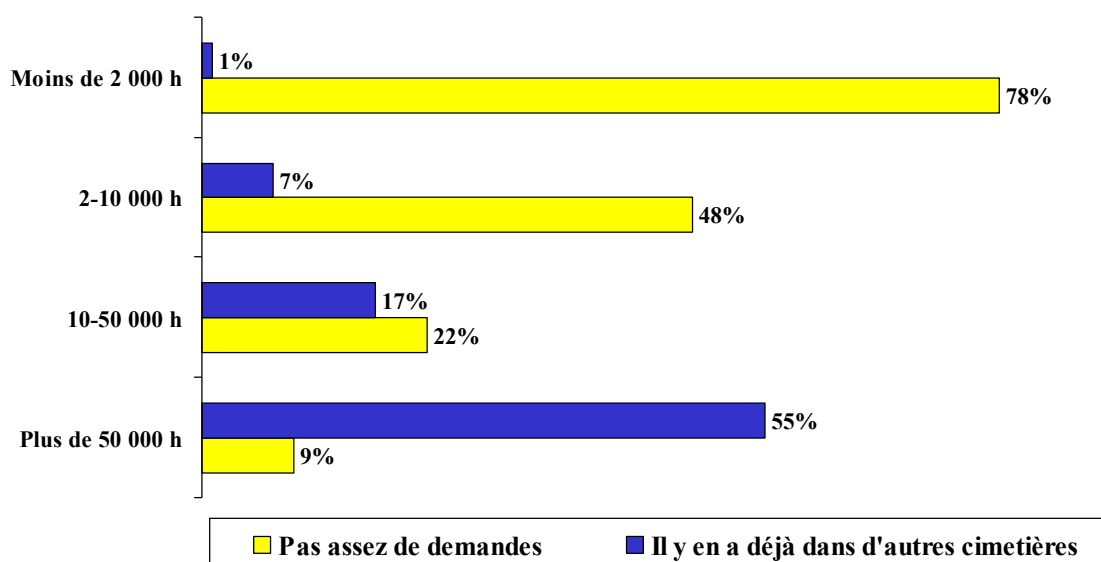


Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Raisons justifiant l'absence de jardin du souvenir au sein des cimetières principaux en fonction de la taille d'agglomération

Base : 84% des communes

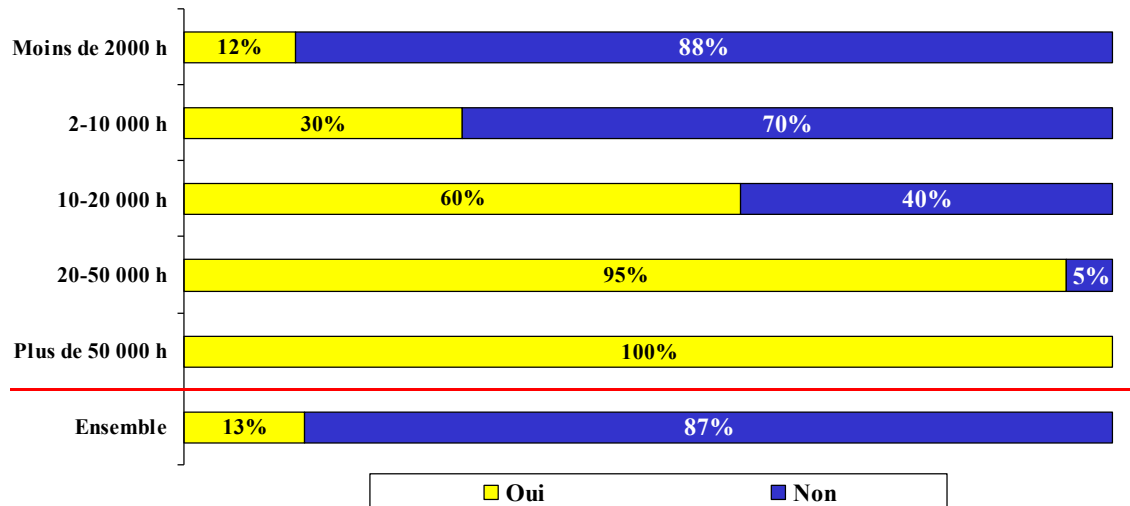
Pourquoi n'y a-t-il pas de jardin du souvenir dans le cimetière ?



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

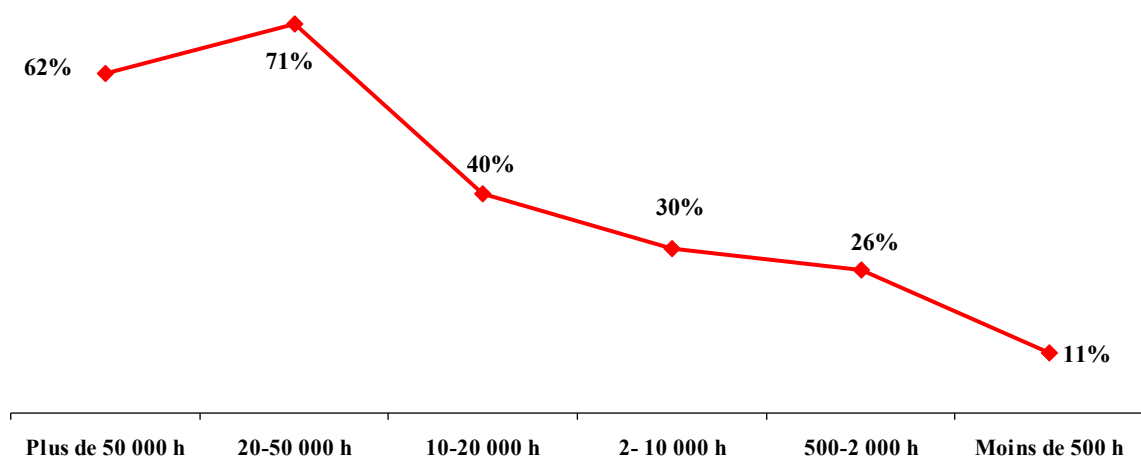
Dans 13% des communes, le cimetière principal est desservi par les transports en commun. 55% de la population a la possibilité de se rendre au cimetière principal en transport en commun. Plus la taille de la commune est grande, plus il y a de chance que le cimetière principal soit desservi par les transports en commun.

Proportion de communes dont le cimetière principal est desservi par les transports en commun en fonction de la taille d'agglomération



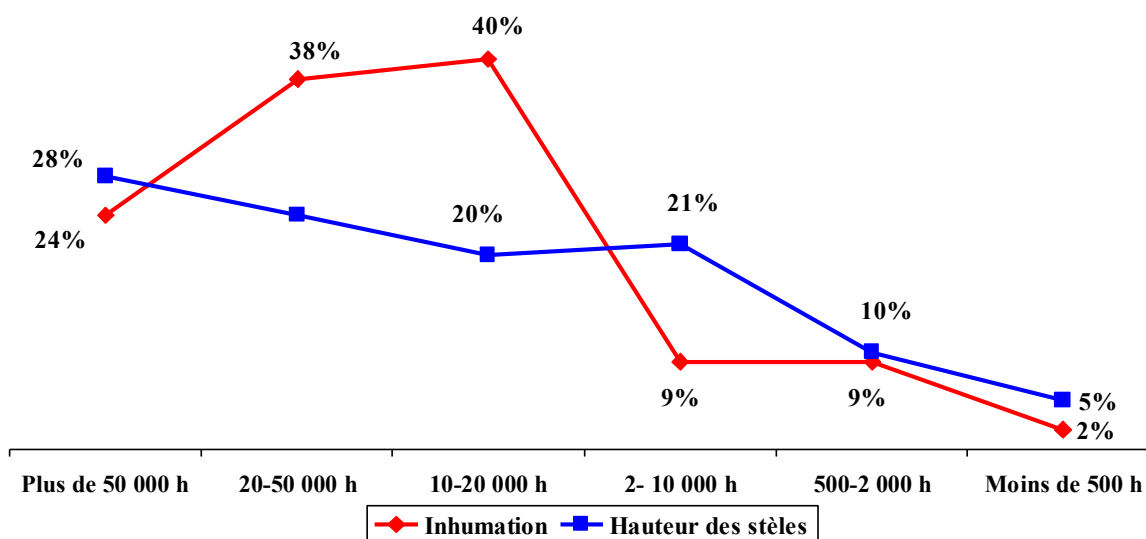
Dans 18% des cimetières, des actes de malveillance ont été perpétrés. 43% des Français vivent dans des communes dont le lieu principal de sépulture a subi des actes de malveillance. La taille de la commune est évidemment déterminante.

Proportion de communes dont le cimetière n°1 a subi des actes de malveillance en fonction de la taille d'agglomération



Seules **8% des communes imposent des normes concernant la hauteur des stèles dans les cimetières** et **6% ont établi des contraintes techniques spécifiques aux inhumations**. Elles regroupent 20% de la population. Les communes de grande taille imposent plus souvent des normes techniques aux professionnels du funéraire.

Proportion de communes imposant des normes dans le cimetière principal en fonction de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

F. Prix des concessions

En fonction de la durée, les prix moyens des concessions varie entre 135€ et 234€. Ils ont tendance à diminuer avec la taille de la commune. Les grandes villes pratiquent des prix très élevés en ce qui concerne les concessions à perpétuité. On peut supposer qu'elles cherchent à dissuader leurs administrés d'opter pour une telle solution.

Prix moyen des concessions de caveaux en fonction de la durée de la concession

(En €)	Communes	Individus
10 ans	135	191
15 ans	97	171
30 ans	145	365
50 ans	239	728
Perpétuité	234	2225

Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Prix moyen des concessions de caveaux en fonction de la durée de la concession et de la taille d'agglomération *

(En €)	Ensemble	> 100 000 h	50-100 000 h	20-50 000 h	10-20 000 h	2-10 000 h	500-2 000 h	< 500 h
10 ans	135	234	88	132	169			
15 ans	97	177	150	261	108	99	105	43
30 ans	145	516	448	466	229	130	156	98
50 ans	239	961	2104	767	509	263	192	173
Perpétuité	234	3912	4600	3134	1902	448	260	149

Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

* Attention. Il s'agit de moyennes réalisées sur un échantillon limité, puis extrapolées. Elle donnent un ordre d'idée, mais ne doivent pas être prises comme référence pour l'ensemble des communes.

Prix moyen des concessions cinéraires en fonction de la durée de la concession

(En €)	Communes	Individus
10 ans	165	242
15 ans	339	292
20 ans	520	575
30 ans	488	537
50 ans	477	746
Perpétuité	396	389

Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Pour ce qui est des concessions cinéraires, leur nombre est trop peu élevé pour que les chiffres présentés sur le tableau précédent soient valides au niveau général. Ils sont plutôt l'illustration de situations locales extrêmement différentes. La comparaison avec le prix des concessions classiques est par ailleurs mal aisée, puisque les concessions cinéraires se trouvent essentiellement dans les villes importantes, avec un coût forcément plus élevé qu'en milieu rural.

G. Services disponibles dans la commune

1% des communes disposent d'un crématorium sur leur territoire. Elles regroupent 16% de la population Française. Un tel équipement ne se rencontre quasiment que dans les villes de plus de 50.000 habitants. 68% des agglomérations de plus de 100.000 et 30% de celles de 50 à 100.000 habitants sont équipées d'un crématorium contre 6% des villes de 10 à 50.000 habitants. Plus la ville est petite, plus la distance moyenne qui la sépare du crématorium le plus proche augmente. Si elle est de 22 km pour les villes de plus de 100.000 habitants, cette distance atteint 47 km pour les communes de moins de 2.000 habitants.

Proportion de communes/d'individus bénéficiant des services suivants

	Communes	Individus
Un crématorium	1%	16%
Une régie municipale de Pompes Funèbres	4%	15%
Une SEM de Pompes Funèbres	2%	8%
Un ou plusieurs marbriers	13%	56%

Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Proportion de communes bénéficiant des services suivants en fonction de la taille d'agglomération

	Ensemble	> 100 000 h	50-100 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	< 2 000 h
Un crématorium	1%	68%	30%	6%	5%	0%
Une régie municipale PF	4%	26%	20%	22%	12%	3%
Une SEM de Pompes Funèbres	2%	21%	0%	3%	14%	1%
Un ou plusieurs marbriers	13%	100%	100%	72%	47%	7%
<i>A quelle distance se trouve le crématorium le plus proche ?</i>						
Distance ville - crématorium	47 km	22 km	25 km	29 km	44 km	47 km

Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

4% des villes ont mis en place une régie municipale de pompes funèbres. C'est plus souvent le cas de communes de plus de 10.000 habitants. 26% des villes de plus de 100.000 habitants disposent d'une régie municipale contre 3% des communes de moins de 2.000 habitants.

2% des villes ont mis en place une Société d'Economie Mixte de pompes funèbres. La taille d'agglomération semble moins déterminante. En effet, si 21% des villes de plus de 100.000 habitants disposent d'une telle société, seules 3% des villes de 10 à 50.000 habitants en ont mis en place alors que 14% des communes de 2 à 10.000 habitants en sont dotées.

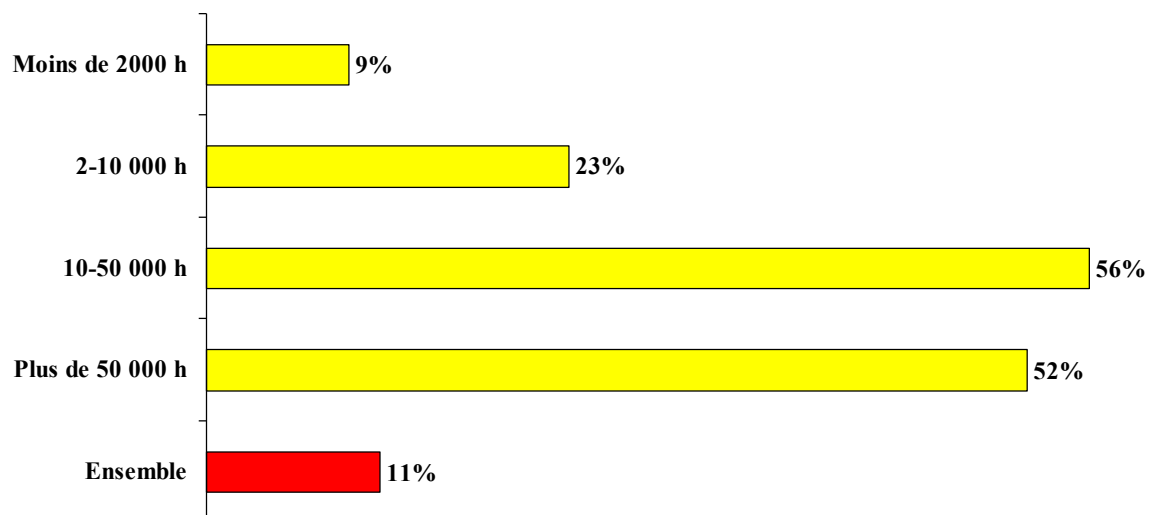
13% des communes françaises hébergent sur leur territoire un ou plusieurs marbriers. C'est le cas de toutes les villes de plus de 50.000 habitants, de 47% de celles de 2 à 10.000 habitants et de 7% des petites communes.

III. GESTION DES CIMETIERES

A. Personnel communal

Seules 11% des communes ont formé leur personnel à la gestion des cimetières. Elles regroupent 45% de la population. Il s'agit des agglomérations les plus peuplées. Ainsi, 52% des villes de plus de 50.000 habitants sont dans ce cas contre 9% des communes de moins de 2.000 habitants.

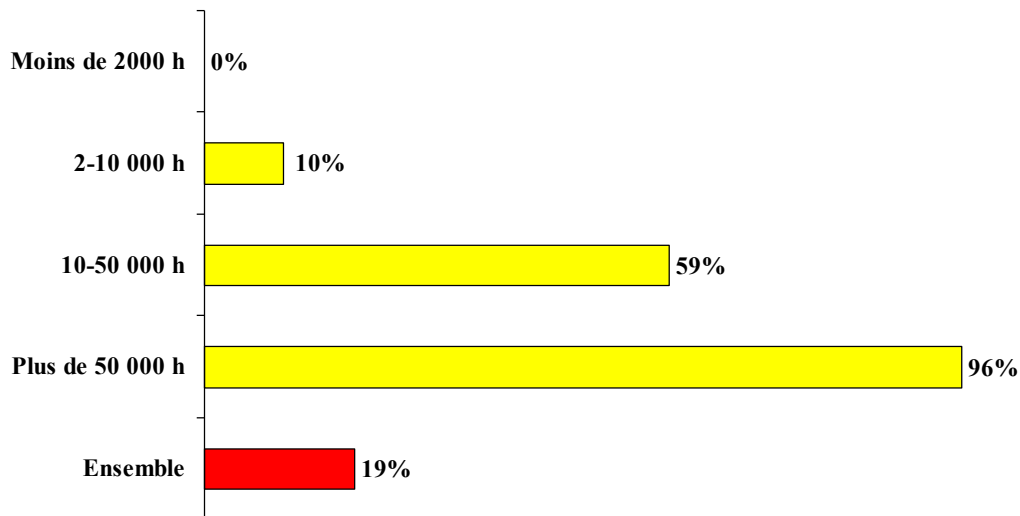
Proportion de communes dont le personnel a bénéficié d'une formation à la gestion des cimetières en fonction de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

59% des Français habitent des communes où la gestion des cimetières requière l'emploi d'au moins une personnes à temps plein. Ces agglomérations représentent 19% des communes françaises. Toutes les villes de plus de 50.000 habitants sont dans ce cas contre seulement 10% des communes de 2 à 10.000 habitants. Aucune petite commune n'emploie une personne à temps plein pour la gestion des cimetières.

Proportion de communes employant du personnel à temps plein pour la gestion des cimetières en fonction de la taille d'agglomération

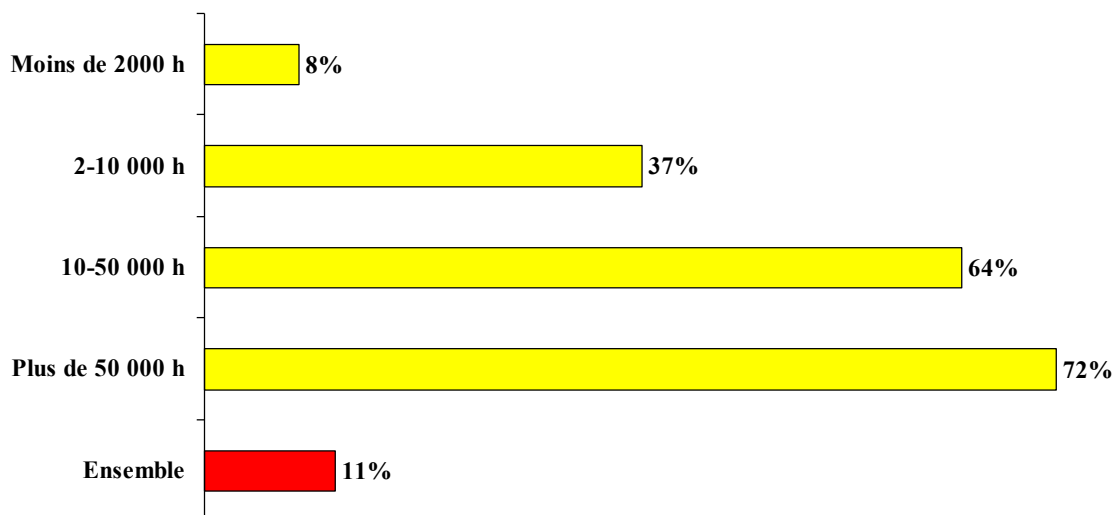


Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

B. Logiciel de gestion des cimetières

Seules 11% des communes ont recours à l'aide d'un logiciel pour la gestion des cimetières. Elles regroupent 46% de la population. Il s'agit des plus grandes agglomérations. Un très net décrochage apparaît entre communes de plus ou de moins de 10.000 habitants. Ainsi, 64% des villes de 10 à 50.000 habitants utilisent un logiciel de gestion des cimetières contre 37% des communes de 2 à 10.000 habitants.

Proportion de communes utilisant un logiciel de gestion des cimetières en fonction de la taille d'agglomération

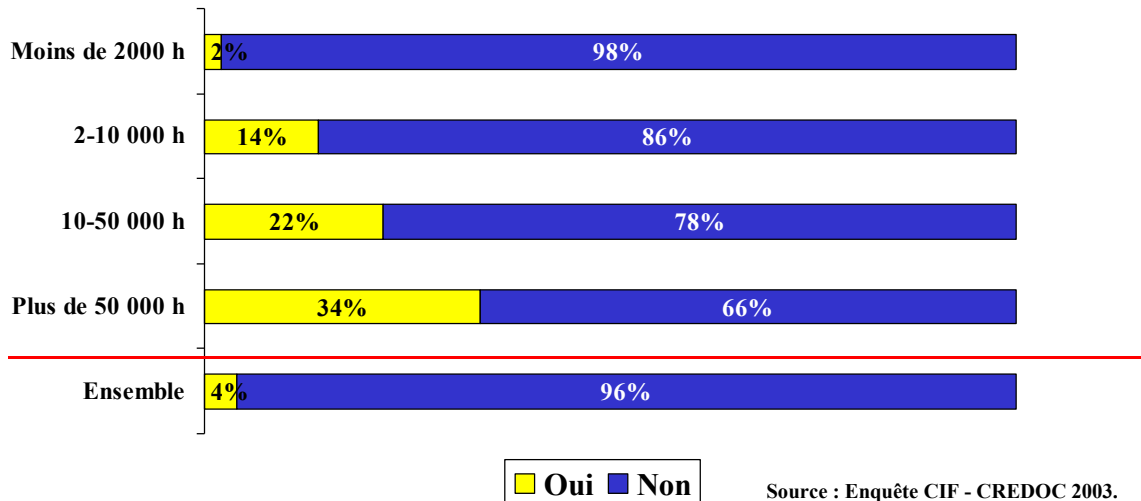


Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

C. Réflexions menées pour réduire la charge financière des cimetières

82% des Français habitent des communes qui n'ont pas mené de réflexions particulières pour réduire la charge financière que représentent la gestion et l'entretien des cimetières. 96% des communes françaises sont dans ce cas. Même parmi les villes de plus de 50.000 habitants, seules 1/3 ont cherché à réduire le coût d'entretien et de gestion des cimetières.

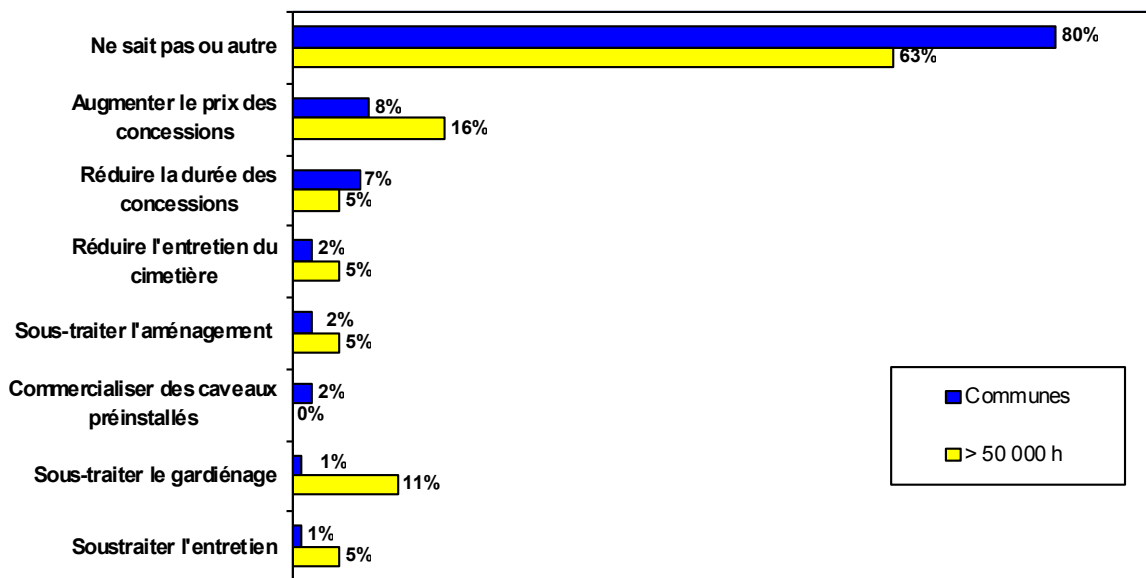
Proportion de communes menant une réflexion pour réduire la charge financière des cimetières



Pistes d'actions à mener pour réduire la charge financière des cimetières

(Base : 89% des communes n'ayant jamais réfléchi aux moyens de réduire cette charge financière)

Parmi ces pistes d'action, lesquelles vous sembleraient intéressantes ?

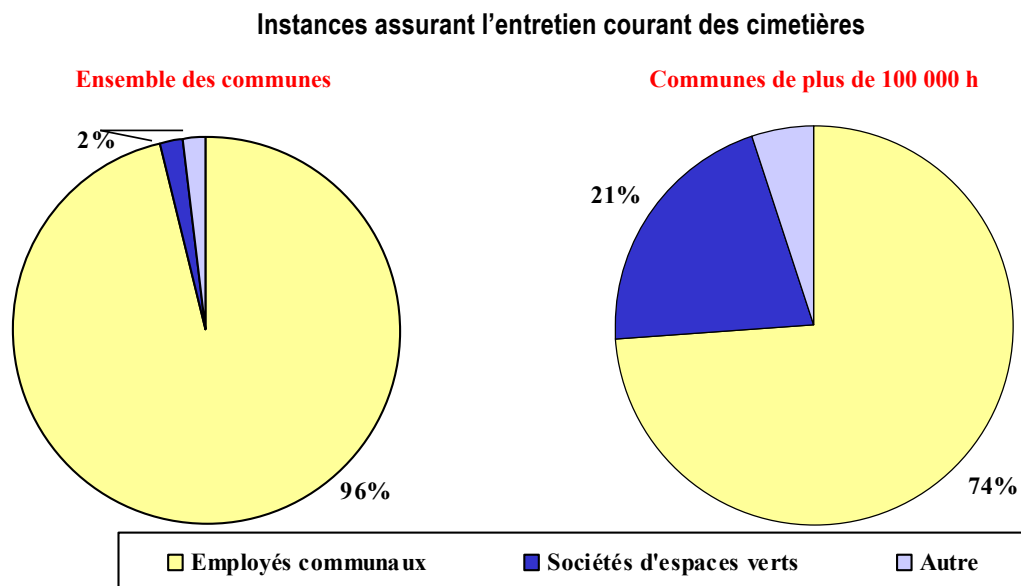


80% des communes qui n'ont jamais songé aux moyens à mettre en œuvre pour réduire la charge financière liée à la gestion et à l'entretien des cimetières n'ont aucune idée des actions qu'il serait intéressant d'engager dans ce but. 8% estiment qu'il faudrait augmenter le prix des concessions et 7% qu'il serait bon d'en réduire la durée.

Les villes de plus de 50.000 habitants sont un peu plus nombreuses à imaginer des pistes d'actions (37%). 16% chercheraient à augmenter le prix des concessions. 11% envisageraient de sous-traiter le gardiennage des cimetières. 5% seraient intéressées par sous-traiter l'entretien. La même proportion apprécieraient de déléguer l'aménagement des lieux de sépultures.

D. Entretien courant des cimetières

96% des communes assurent elles-mêmes l'entretien des cimetières. Elles regroupent 92% de la population. Ce n'est que parmi les villes de plus de 100.000 habitants qu'une proportion conséquente de communes (21%) a recours aux services de sociétés d'espaces verts.



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

D. Problèmes rencontrés dans la gestion des cimetières

Plus des $\frac{3}{4}$ des villes interrogées déclarent ne pas rencontrer de difficultés dans la gestion des cimetières. Cette opinion est surtout le fait des petites communes. En effet, au delà de 2.000 habitants, une majorité d'agglomération estiment faire face à certaines difficultés. Plus la population est importante et plus ce sentiment se développe. Si 53% des communes de 2 à 10.000 habitants estiment rencontrer des difficultés dans la gestion des cimetières, c'est le cas de 67% des villes de 10 à 50.000 habitants et de 86% des agglomérations de plus de 50.000 habitants.

Proportion de communes rencontrant les problèmes suivant en fonction de la taille d'agglomération

	Ensemble	>50 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	<2000 h
Aucun	68%	14%	33%	47%	70%
Reprises administratives, identification	17%	10%	19%	26%	18%
Pas de gestion informatique	4%	10%	6%	2%	4%
Plan défaillant, problème de repérage	4%	0%	3%	5%	4%
Tombes dégradées, pas de contrôle de l'entretien	3%	3%	6%	14%	1%
Saturation, problème de place	2%	7%	8%	5%	2%
Manque de moyens, de temps, de personnel	2%	21%	6%	5%	1%
Entretien courant, vieillissement du cimetière	2%	10%	8%	7%	1%
Sécurité dans les cimetières	2%	10%	8%	9%	1%
Méconnaissance des lois et des normes	1%	14%	3%	0%	1%
Relation avec les familles	1%	7%	11%	0%	1%
Accessibilité au cimetière	0%	0%	3%	2%	0%
Conflits avec les professionnels du funéraire	0%	7%	8%	2%	0%
Réduction de corps, exhumation	0%	7%	6%	0%	0%

Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Le principal écueil auquel se heurtent les communes réside dans les reprises administratives et les identifications (17%). Ce problème semble particulièrement fort parmi les villes de 2 à 10.000 habitants (26%).

Quelle que soit leur taille, les communes de plus de 2.000 habitants s'accordent à reconnaître des difficultés identiques en termes de :

- saturation, de problème de places
- manque de moyens, de temps et de personnel
- d'entretien courant et de vieillissement des lieux de sépultures
- de sécurité dans les cimetières.

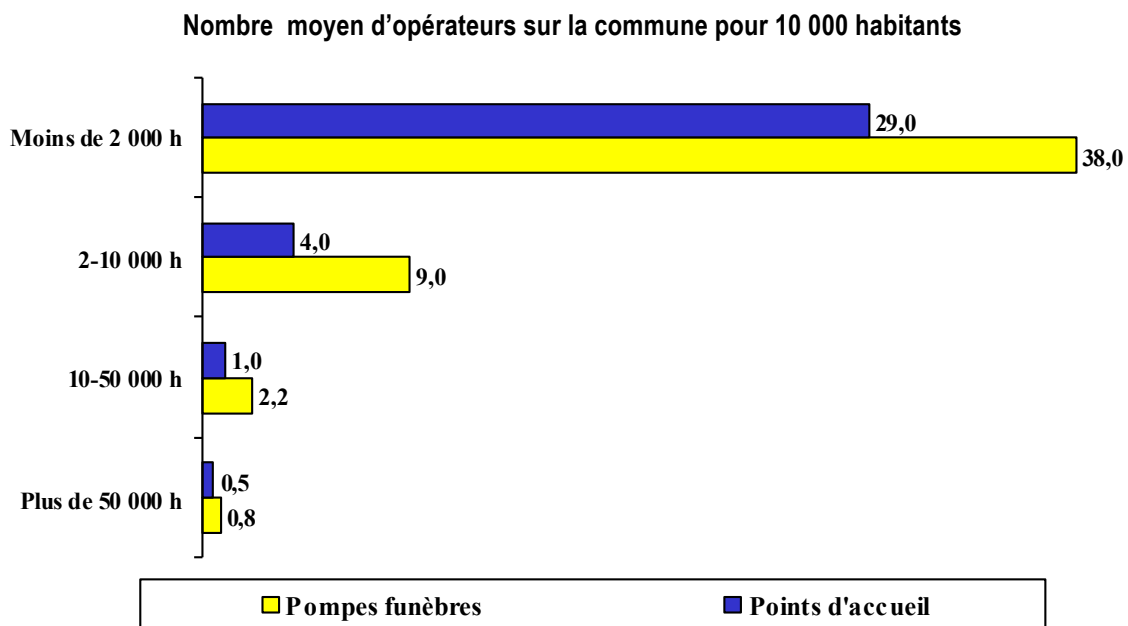
D'autres difficultés semblent toucher plus spécifiquement les villes de plus de 10.000 habitants :

- l'absence de gestion informatique
- la méconnaissance des lois et des normes
- les relations avec les familles
- les conflits avec les professionnels du funéraire
- les réductions de corps et les exhumations.

Les villes de plus de 50.000 habitants semblent à chaque fois les plus concernées par ces difficultés.

E. Relations des communes avec les professionnels du funéraire

Au regard du nombre d'habitants, les petites communes sont les mieux pourvues en entreprises de pompes funèbres.



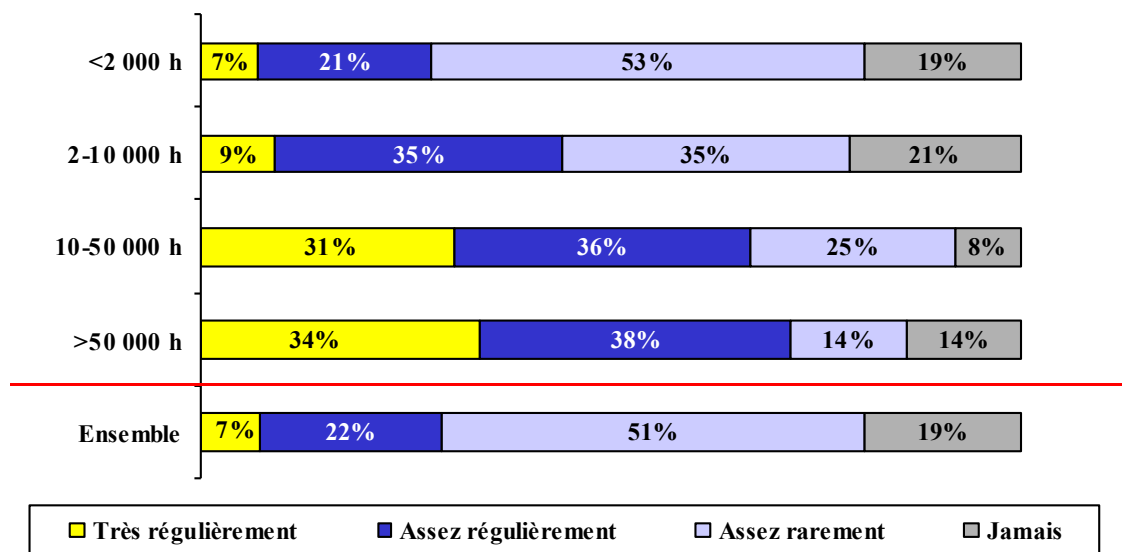
Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Les agglomérations de moins de 2.000 habitants disposent, en effet, de 29 entreprises de pompes funèbres pour 10.000 habitants contre 0,5 dans les villes de plus de 50.000 habitants. De même, il existe 38 points d'accueil pour 10.000 habitants dans les communes de moins de 2.000 âmes contre 0,8 dans les villes de plus de 50.000 habitants.

98% des agglomérations françaises estiment avoir de bons rapports avec les entreprises de pompes funèbres. 24% déclarent même entretenir d'excellentes relations avec elles.

Toutefois, en dehors des démarches habituelles effectuées lors d'un décès, seules 30% des communes ont des contacts avec les entreprises de pompes funèbres. Plus les villes sont de grande taille, plus elles entretiennent de relations avec ces professionnels. Si 28% des agglomérations de moins de 2.000 habitants ont des rapports avec ces entreprises en dehors des démarches effectuées lors d'un décès, c'est le cas de 72% des villes de plus de 50.000 habitants.

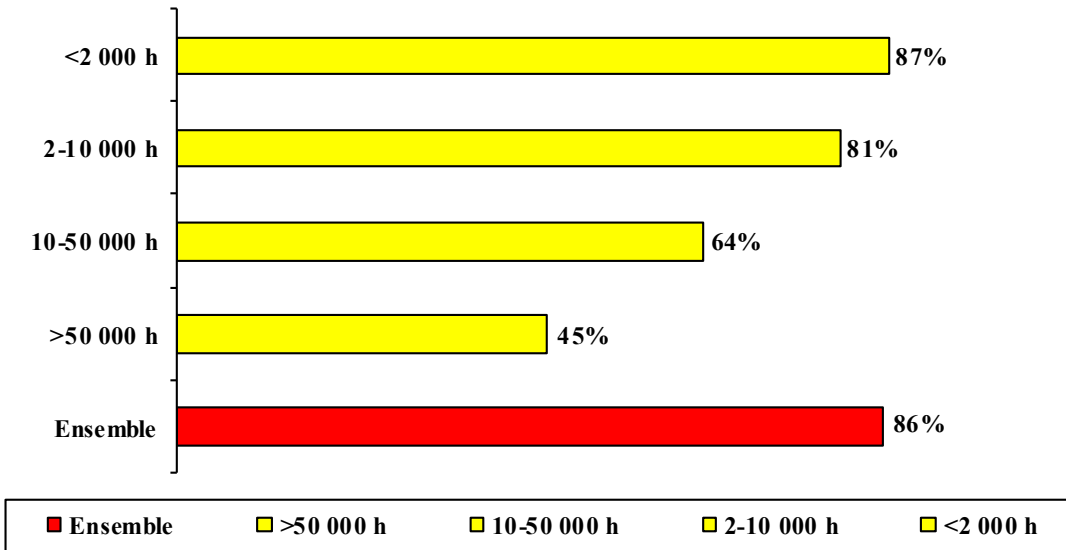
Proportion de communes ayant des rapports avec les entreprises de pompes funèbres en dehors des démarches effectuées lors d'un décès en fonction de la taille d'agglomération.



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Ces relations assez distendues entre mairies et entreprises de pompes funèbres ont pour conséquence le fait que 86% des communes ne connaissent pas les services que les entreprises de pompes funèbres ont développés auprès d'elles. Plus la commune est petite, moins elle est au fait de ces compétences.

Méconnaissance des compétences des entreprises de Pompes funèbres en fonction de la taille d'agglomération



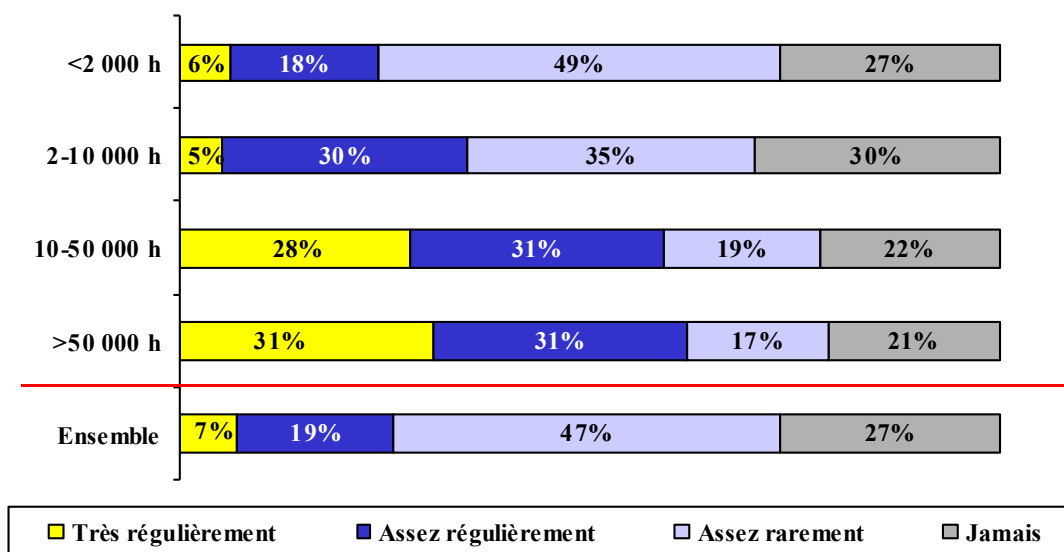
Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Les mêmes constats peuvent être dressés pour qualifier les relations entre les mairies et les marbriers. 98% des communes françaises estiment avoir de bons rapports avec eux. 17% déclarent même entretenir d'excellentes relations avec les représentants de cette profession.

Toutefois, en dehors des démarches habituelles effectuées lors d'un décès, seules 26% des communes ont des contacts avec les marbriers. Plus les villes sont de grande taille, plus elles entretiennent de relations avec ces entreprises. Si 24% des agglomérations de moins de 2.000 habitants ont des rapports avec les marbriers en dehors des démarches effectuées lors d'un décès, c'est le cas de 62% des villes de plus de 50.000 habitants.

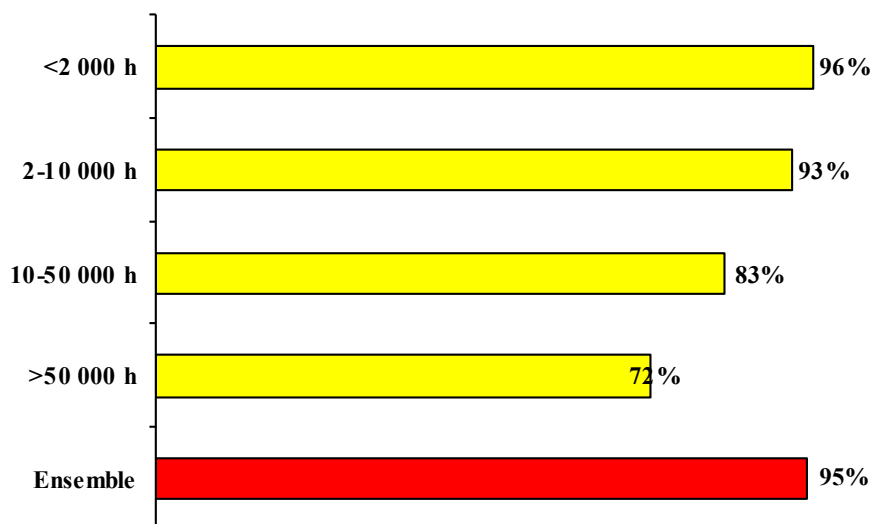
95% des communes ne connaissent pas les compétences que les marbriers ont développées auprès d'elles. Même parmi les communes de plus de 50.000 habitants, 72% n'ont aucune idée des services que les marbriers proposent aux communes.

Proportion de communes ayant des rapports avec les marbriers en dehors des démarches effectuées lors d'un décès en fonction de la taille d'agglomération.



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Méconnaissance des compétences des marbriers en fonction de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

F. Attentes des communes face aux professionnels du funéraire

Afin de cerner leurs revendications, le CREDOC a laissé les personnes interrogées s'exprimer librement sur leurs attentes face aux professionnels du funéraires. Un codage des réponses a permis de quantifier ces attentes. Les verbatims recueillis ont permis de préciser les revendications des communes.

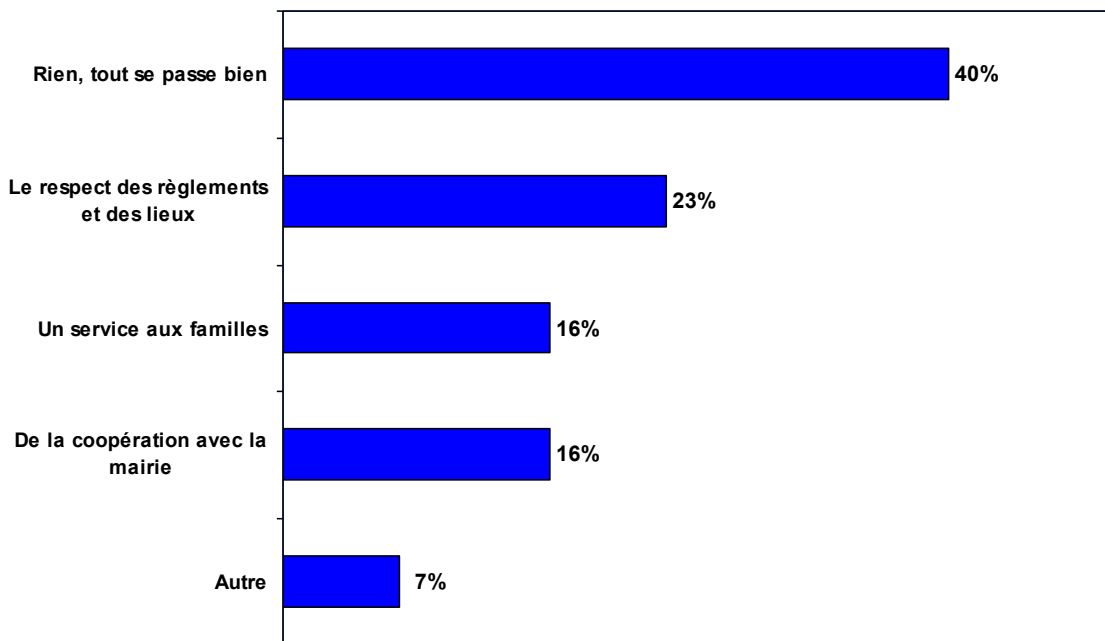
Premier résultat, 40% des communes françaises n'expriment pas d'attentes. Leurs relations avec les professionnels du funéraire sont jugées satisfaisantes. Aucun motif de revendication n'apparaît.

Tout se passe bien. Il n'y a rien à dire.

On travaille bien ensemble. On est une petite commune. On se connaît bien.

Les attentes face aux professionnels du funéraire

Enfin, qu'attendez-vous des professionnels du funéraire ?



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

23% des communes souhaiteraient un plus grand respect des règles et des lieux de sépultures. C'est leur principale revendication.

En ce qui concerne les règlements, les responsables des cimetières regrettent le manque de compétences des professionnels du funéraire en matière légale mais aussi parfois un certain refus de se plier aux règlements édictés par les communes.

Les marbriers devraient respecter les règlements du cimetière et des sépultures.

Il faudrait qu'il y ait plus de connaissances de la législation pour les entreprises de pompes funèbres. C'est pareil pour les marbriers.

Les pompes funèbres devraient appliquer la législation, que le travail s'effectue dans le respect des règlements et des normes.

Les marbriers ne devraient pas intervenir en dehors des heures et accepter les contraintes de la commune sur le plan administratif.

De même, en ce qui concerne le respect des cimetières, les communes déplorent certaines dégradations commises par les professionnels du funéraire, spécifiquement les marbriers.

Les marbriers devraient laisser les endroits propres.

Les marbriers devraient travailler avec beaucoup de vigilance quand ils installent les caveaux et ne pas abîmer les allées.

Le manque de coopération entre les professionnels du funéraire et les mairies est alors clairement souligné.

Il faudrait qu'ils nous préviennent plus tôt des interventions qu'ils font.

Ils devraient accepter de nous prévenir quand ils viennent dans le cimetière, quand ils font des modifications sur les monuments, par exemple, effacer des noms.

16% des communes souhaiteraient une meilleure coopération entre professionnels du funéraire et mairies. Il s'agirait, selon elles :

- **d'informer la mairie des services qu'ils dispensent** : *Les professionnels du funéraire devraient faire en sorte que la mairie soit tenue au courant leur travail, de ce qu'ils proposent. Ce serait bien aussi de travailler en équipe.*
- **d'informer la mairie de leurs actions sur le territoire de la commune** : *Les marbriers devraient aviser la mairie quand ils interviennent. Ils devraient nous dire ce qu'ils font car après cela pose de problèmes*

Les pompes funèbres devraient nous prévenir en cas de décès. Les marbriers devraient nous informer des travaux qu'ils font.

- **de comprendre les contraintes de chacun** : *Les professionnels du funéraire devraient se mettre à notre portée pour qu'ils comprennent les contraintes administratives.*

Il faudrait qu'il y ait un peu plus de compréhension de chaque côté. Mieux se comprendre permettrait de mieux travailler ensemble.

- **de rendre les enterrements plus humains :** *Il y a un contraste entre le service public et le privé. Il faudrait travailler en commun. Aujourd'hui chacun tire de son côté et les familles sont laissées de côté, un peu désemparées.*

16% des communes attendent un meilleur service rendu aux familles. Dans leur esprit, il s'agit surtout de garantir :

- **Honnêteté et décence dans la relation avec les familles :** *Certaines entreprises profitent de la tristesse des familles pour vendre des services qui n'ont pas lieu d'être ou bien font des prix élevés.*

On a trop l'impression d'une affaire commerciale. Il faudrait une régulation tarifaire.

- **Ecoute - information – conseil à des familles fragilisées par la perte d'un être cher :** *Les entreprises de pompes funèbres doivent continuer leur travail de conseil auprès des familles.*

Les entreprises de pompes funèbres doivent être professionnelles, à l'écoute des familles.

Il faudrait qu'ils soient proches des familles et qu'ils puissent répondre à toutes les questions lors d'un décès.

- **Accompagnement tout au long d'une démarche inhabituelle et impliquante :** *Les entreprises de pompes funèbres doivent accompagner les familles, prendre tout en charge, tout le déroulement de l'inhumation.*

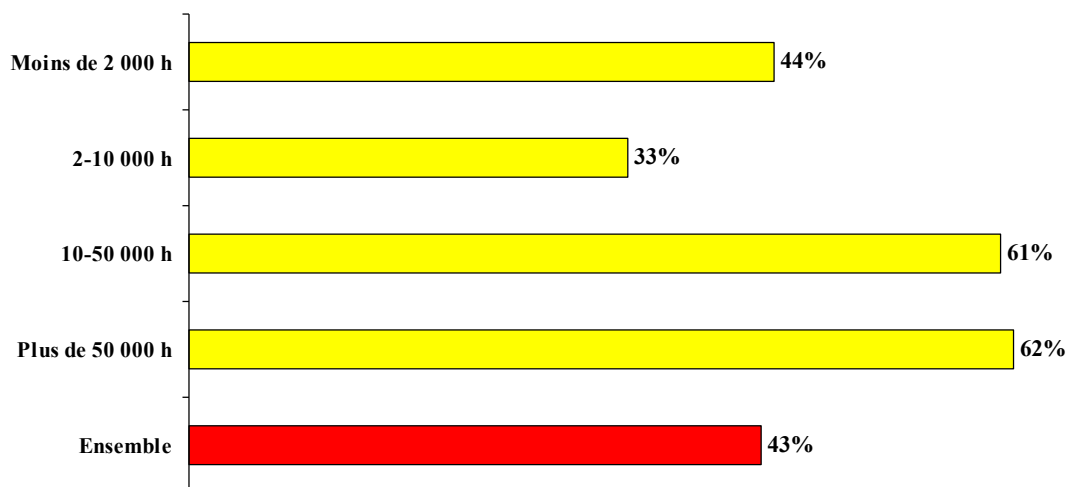
Les entreprises de pompes funèbres devraient prendre tous les problèmes en charge.

IV. RELATIONS AVEC LES FAMILLES

A. Récriminations et doléances

43% des communes ont mis en place des structures leur permettant de recueillir les remarques de leurs administrés sur leur gestion des cimetières. Les grandes agglomérations ont plus souvent installé de telles structures. 61% des villes de plus de 10.000 habitants sont dans ce cas contre 44% des communes de moins de 2.000 habitants.

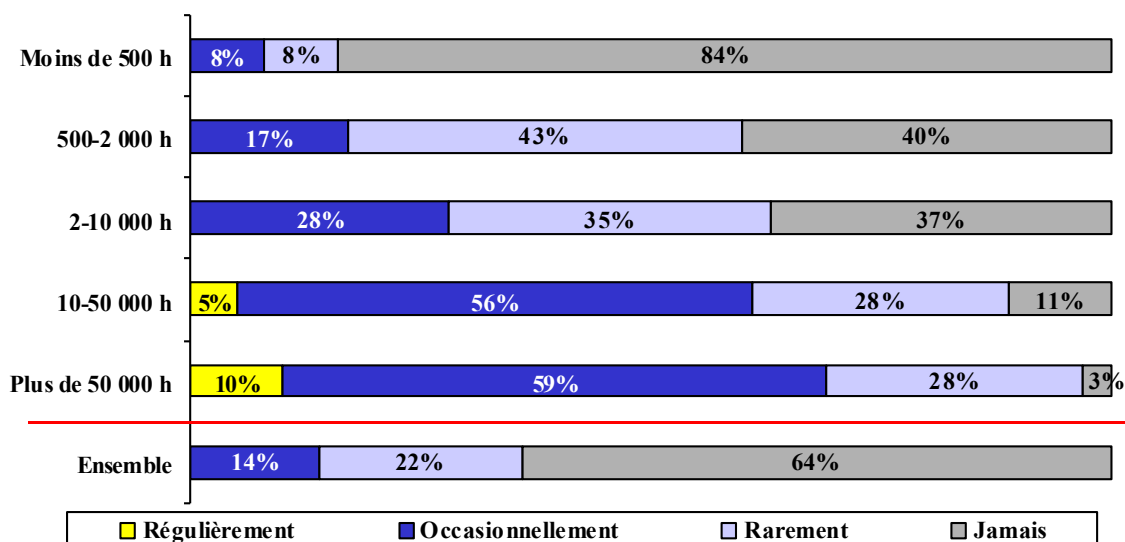
Proportion de communes ayant mis en place des outils pour recueillir le sentiment des familles sur leur gestion des cimetières en fonction de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

2/3 des communes ne reçoivent jamais de doléances concernant leur gestion des cimetières. 22% n'en reçoivent que rarement. Dans les grandes villes, les familles semblent plus souvent présenter leurs récriminations. Ainsi, 69% des villes de plus de 50.000 habitants font au moins occasionnellement face aux remarques de familles. Seules 16% des communes de moins de 500 habitants sont dans ce cas.

Réception de récriminations en ce qui concerne la gestion des cimetières par les communes en fonction de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Proportion de communes faisant face aux récriminations suivantes en fonction de la taille d'agglomération

(Base : 14% des communes recueillant au moins occasionnellement les récriminations des familles)

	Ensemble	>50 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	<2000 h
Les dégradations commises dans les cimetières	61%	67%	44%	33%	71%
L'entretien courant du cimetière	47%	48%	62%	58%	45%
L'accessibilité du cimetière	14%	18%	12%	8%	15%
L'absence d'équipements	14%	0%	10%	31%	9%
L'accessibilité des sépultures	13%	5%	21%	14%	12%
Le prix des concessions	10%	18%	5%	17%	9%
Les critères d'attribution des concessions	6%	5%	7%	0%	9%
L'absence d'installations liées à la crémation	4%	0%	0%	0%	6%
La durée des concessions	4%	0%	5%	0%	6%
La fréquentation du cimetière	0%	5%	5%	0%	0%
L'absence de chambre funéraire	0%	0%	5%	9%	0%

Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

Lorsqu'elles entrent en contact avec les mairies, les familles soulèvent deux problèmes principaux :

- 61% des communes ont reçu des réclamations concernant des dégradations commises dans le cimetière.
 - 47% ont fait face à des familles mécontentes de l'entretien courant des cimetières.
- Quelle que soit la taille de la commune, ces deux griefs restent les principaux thèmes de mécontentement.

L'initiative est très souvent laissée aux administrés. Dans 81% des communes, c'est par lettre ou par téléphone que les mairies reçoivent les remarques des familles sur leur gestion des cimetières. 13% des responsables rencontrés demandent au personnel communal de leur transmettre toute remarque qui leur aurait été faite.

Proportion de communes ayant mis en œuvre les moyens suivants pour connaître le sentiment des familles quant à la gestion des cimetières en fonction de la taille d'agglomération

(Base 43% des communes ayant mis en place des outils pour recueillir le sentiment des familles sur la gestion des cimetières)

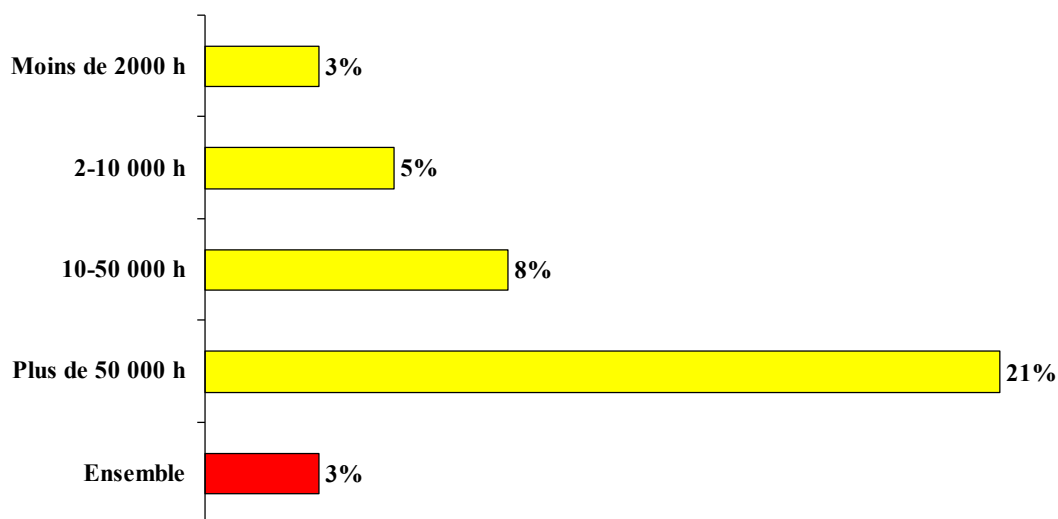
	Ensemble	>50 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	<2000 h
Moyens mis en œuvre pour connaître le sentiment des familles quant à la gestion des cimetières					
Lettres, coups de fils reçus spontanément	81%	39%	64%	64%	84%
Retour systématique des personnels communaux	13%	44%	41%	21%	13%
Autre (<i>Déplacements en mairie, RDV avec le Maire</i>)	13%	44%	41%	21%	13%
Un questionnaire post obsèques	0%	22%	5%	0%	0%
Moyens mis en œuvre pour chiffrer le nombre de visites annuelles dans les cimetières de la commune					
Oui	2%	10%	6%	2%	2%

Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

B. Structure d'écoute des familles

Seules 3% des communes ont mis en place des structures d'écoute des familles endeuillées. Elles regroupent 9% de la population. Les grandes agglomérations ont plus souvent installé de telles structures. 21% des villes de plus de 50.000 habitants sont dans ce cas.

Proportion de communes ayant mis en place des structures d'écoute des familles en fonction de la taille d'agglomération



Source : Enquête CIF - CREDOC 2003.

C. Les demandes des familles

Si 3% seulement des communes ont formalisé une structure d'écoute, les autres voient quand même remonter un certain nombre de doléances ou de remarques de la part des familles.

Dans quatre communes sur dix, les responsables des cimetières sont capables d'émettre des idées sur les attentes de leurs concitoyens. Cette proportion est évidemment très variable, les petites communes étant les « moins à l'écoute », alors que, comme prévu, 86% des villes de plus de 50.000 habitants ont quelque chose à dire.

Le premier problème soulevé concerne ce que l'on peut appeler les évolutions sociétales, à savoir les demandes ayant trait aux droits des pacsés (peut-on se faire enterrer avec la personne avec laquelle on est pacsé ?...), à la crémation (où faut-il se renseigner, ce qui est possible...), les enterrements sans cérémonie, etc.... Il est naturel que ces questions soient principalement posées dans les grandes villes, puisqu'elles correspondent à un mode de vie plus « en avance ».

% de communes confrontées aux nouvelles demandes suivantes des familles en fonction de la taille d'agglomération

	Ensemble	>50 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	<2000 h
Aucune	61%	14%	31%	42%	63%
Amélioration du cimetière pour les visiteurs	21%	45%	33%	26%	21%
Création de cimetières	5%	28%	14%	9%	4%
Réservation de concessions à l'avance	3%	7%	6%	7%	3%
Dépôt en plein air des cimetières de la place	2%	7%	8%	5%	1%
	20%	70%	90%	90%	10%

Source : Enquête CIF - CREDOC 2003

En second lieu, mais très loin, viennent des demandes sur l'amélioration du cimetière pour les visiteurs (accès, bancs,...), dans 5% des communes, mais 28% des plus grandes. D'autres communes entendent également des attentes plus spécifiques comme la création de nouveaux cimetières, la réservation d'une concession à l'avance, le droit au choix du cimetière. On notera que dans presque tous ces cas, ces demandes sont d'abord le fait des habitants des plus grosses communes.

V.L'AVENIR

A. Les projets d'aménagement

Dans une commune sur cinq, un projet d'aménagement ou de création d'un cimetière est d'ores et déjà en cours. Ce taux est assez bien réparti dans toutes les tailles de communes, des plus entreprenantes (24% dans les plus de 50.000 habitants) aux un peu plus frileuses (18% dans les moins de 2.000 habitants).

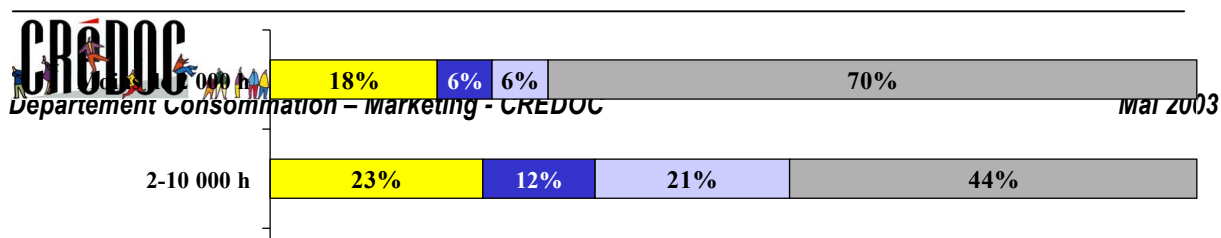
Allons plus loin ; en cumulant ces travaux engagés et les projets à moyen terme (horizon 5 ans), ce ne sont pas moins d'une commune sur trois qui se sont lancées ou vont le faire dans une amélioration de leurs cimetières. A ce stade, cependant, de lourdes disparités apparaissent. Dans cette vision prospective, les petites communes restent très en retrait : 12% seulement estiment qu'elle vont entreprendre un projet à moyen terme. S'agit-il de réelle frilosité, d'un manque de demande, ou tout simplement d'un principe de gestion à court terme, spécifique aux petites communes ? On peut penser que la dernière hypothèse n'est pas fausse.

C'est dans les villes moyennes que les projets sont les plus nombreux : 33% des communes de 2 à 10.000 habitants et 28% de celles de 10 à 50.000 habitants semblent avoir programmé des travaux dans les cinq ans.

Enfin, les grandes communes ne sont pas en reste, 20% d'entre elles étant dans ce même cas de figure. Il y a donc une véritable gestion du cimetière, qui n'est pas laissé en déshérence. Le fait que nombre de communes travaillent à améliorer ces lieux est plutôt encourageant. Mais on ne sait pas si celles qui ne font rien, dans l'enquête, y travailleront plus tard, ou n'ont tout simplement aucune implication.

La commune a-t-elle des projets d'ouverture, d'extension ou d'aménagement important d'un cimetière ?

33% des communes ont un projet d'aménagement ou d'extension



Deux grands objectifs président aux travaux envisagés. Sur ce tiers de communes « actives », plus de la moitié vont agrandir le cimetière (55%), et plus de quatre sur dix vont créer un emplacement cinéraire.

L'agrandissement est particulièrement prôné dans les villes de 2 à 10.000 habitants, alors que la création d'espaces cinéraires semble d'abord motiver les plus grandes et les plus petites villes.

Dans un registre plus mineur, 8% des communes vont rénover leur cimetière, et 6% en créer un nouveau.

BASE = 33% des communes

Proportion de communes ayant un projet d'aménagement des cimetières en fonction de la taille d'agglomération

	Ensemble	>50 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	<2000 h
Agrandissement d'un cimetière	55%	54%	56%	79%	51%
Création d'un emplacement cinéraire, jardin du souvenir ou columbarium	43%	54%	39%	21%	47%
Rénovation d'un cimetière	8%	15%	6%	8%	9%
Création d'un cimetière	6%	8%	11%	8%	5%

Parmi les arguments avancés par les communes pour justifier leurs travaux en cours ou à venir, le premier, qui domine tous les autres, est le manque de places : près de deux tiers des communes se lançant dans des travaux y fait référence. Et, curieusement, cette tendance est la plus importante dans les villes moyennes, de 10 à 50.000 habitants (83%), plus que dans les plus grandes.

Les autres raisons avancées portent sur une part plus faible des communes ; un quart d'entre elles réagissent aux demandes des habitants, à des problèmes techniques, des mises en conformité... Cela est particulièrement vrai dans les grandes villes (46%).

Dans 15% des cas, la ville s'étend et de ce fait nécessite soit la création d'un nouveau cimetière, soit une extension. On notera que seules 5% des villes entreprenant des travaux « avouent » qu'il s'agit de lutter contre la décrépitude du lieu, et que 5% (communes rurales) ont des motivations environnementales.

Enfin, dans le cas de la création d'un espace cinéraire, il est évident que c'est le développement des crémations, et la demande croissante des familles, qui induit cette création.

Raisons pour engager un projet d'aménagement en fonction de la taille d'agglomération

(% de communes)	Ensemble	>50 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	<2000 h
Manque de places	63%	69%	83%	75%	60%
Autre (<i>Demande des habitants...</i>)	27%	46%	11%	17%	28%
Extension de la ville	15%	0%	6%	17%	16%
Décrépitude des cimetières	5%	8%	6%	8%	5%
Raisons environnementales	5%	0%	0%	0%	7%
Création d'une intercommunalité	0%	0%	0%	0%	0%
En cas de projet de création d'un emplacement cinéraire, jardin du souvenir ou columbarium (43%)					
Forte croissance des crémations	72%				

B. Qui réalise les aménagements ?

Les communes, en matière d'aménagement de cimetière, ont un certain nombre de prestataires privilégiés. Il est à noter que dans la majorité des cas, ce sont des services internes qui gèrent les travaux : 41% des communes font d'abord appel à leurs propres services techniques ou des espaces verts. Cela est particulièrement le cas dans les villes de 10 à 50.000 habitants (61%) On peut cependant penser qu'il s'agit ici plutôt d'entretien courant, et que lorsqu'il y a de grosses opérations à entreprendre, c'est alors vers des entreprises extérieures que l'on se tourne.

En dehors de ces cas de figure, les marbriers sont les professionnels les plus souvent contactés : 29% des communes leur font appel. C'est le cas d'un tiers des communes rurales, qui sont dans une démarche de proximité avec de petits entrepreneurs locaux,

alors qu'au delà de 10.000 habitants, les communes ne les emploient quasiment plus. On retrouve le même phénomène pour les entreprises générales de Pompes Funèbres, utilisées par un quart des communes rurales, mais par aucune ou presque moyenne ou grande agglomération.

Celles-ci préfèrent avoir recours à des paysagistes (23% des communes de plus de 10.000 habitants), voire à des Centres d'études techniques de l'équipement (16%), très peu demandés dans les petites villes.

Signalons enfin que les grosses agglomérations sont 15% à exploiter les ressources des Agences d'urbanisme et d'aménagement.

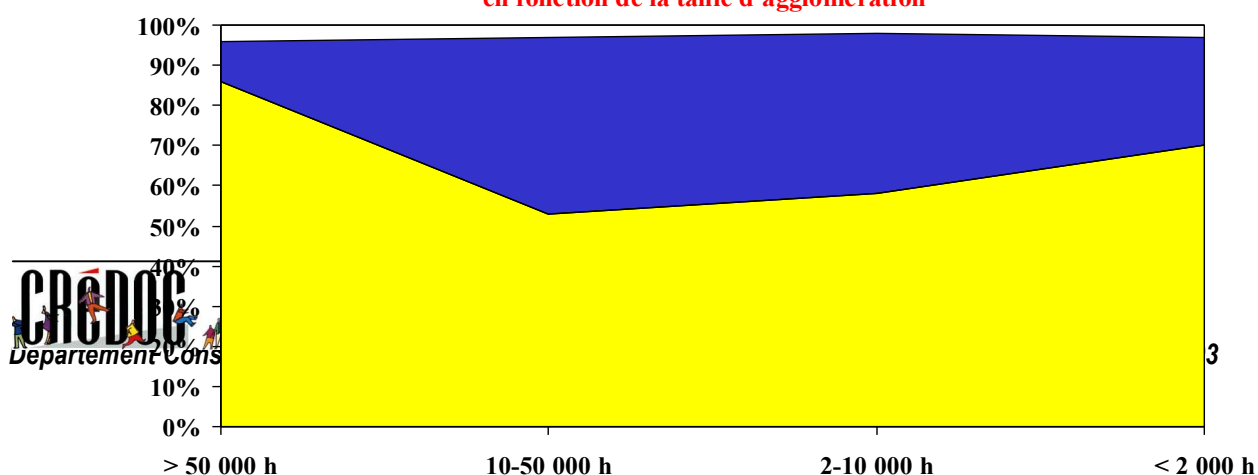
Proportion de communes consultant les acteurs suivants en fonction de la taille d'agglomération

	Ensemble	>50 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	<2000 h
Autre (<i>Services techniques ou services des espaces verts municipaux...</i>)	41%	38%	61%	46%	40%
Marbrier	29%	0%	6%	17%	33%
Entreprises générales de Pompes funèbres	22%	0%	6%	17%	26%
Paysagistes	14%	23%	22%	13%	14%
CETE	6%	15%	17%	4%	7%
Direction Régionale des Affaires Culturelles	2%	0%	0%	0%	2%
Agence d'Urbanisme et d'Aménagement	2%	15%	0%	0%	2%

C. Vers une gestion privée du cimetière ?

Cette question, très politique, attire des réponses quasiment unanimes de déni : 98% des communes sont en effet opposées à un transfert de la gestion des cimetières vers le secteur privé, 70% absolument et 28% plutôt. Les plus réfractaires sont les villes de plus de 50.000 habitants : 88% s'y déclarent « absolument pas favorables », alors que les communes de 10 à 50.000 habitants sont légèrement plus modérées : 56% d'entre elles « seulement » y sont « absolument pas favorables ».

Proportion de communes défavorables à un transfert de gestion des cimetières vers le secteur privé en fonction de la taille d'agglomération



Les justifications à cette levée de bouclier sont nombreuses et variées, et assez hétérogènes selon les tailles des communes.

Il semble que dans les communes rurales, le principal ressort à ce refus soit la « coutume » : « on n'en a pas besoin, le système fonctionne bien » pour 58% de ces villages. Cela rentre dans le cadre d'un mode de vie plus traditionnel, qui se veut le plus possible à l'écart des changements. Cet argument n'est repris que dans une ville de 2 à 10.000 habitants sur quatre, et dans 17% des communes plus grandes.

Dans ces dernières, c'est l'argument « défense du service public » qui prédomine : 46% des villes de plus de 50.000 habitants le mettent en avant, de même qu'un tiers des 10 à 50.000. On voit immédiatement la différence de perception ; gérer une moyenne ou grande ville, c'est participer de façon plus visible à une idée de la République. La place de la mort et du cimetière est encore inscrite comme devant faire partie de l'espace public, et à ce titre, on ne rencontre que très peu de mairies favorables à en laisser la gestion au privé.

La « perte de contrôle » sur le cimetière est, elle, avancée dans 12% des communes, un peu plus dans les grandes (21%) que dans les petites.

On peut noter également la crainte d'un certain nombre de communes pour lesquelles « privatisation » rime avec « hausse des prix » : 11% des villes de 10.000 habitants et plus émettent cette idée.

Enfin, en complément à la notion de « service public », certains appuient sur la « légitimité du maire comme interlocuteur », une légitimité reposant sur l'absence d'intérêt économique de sa part. C'est dans les petites villes de 2 à 10.000 habitants que l'on cite le plus souvent cette idée (21%), ainsi que dans les grandes agglomérations (14%).

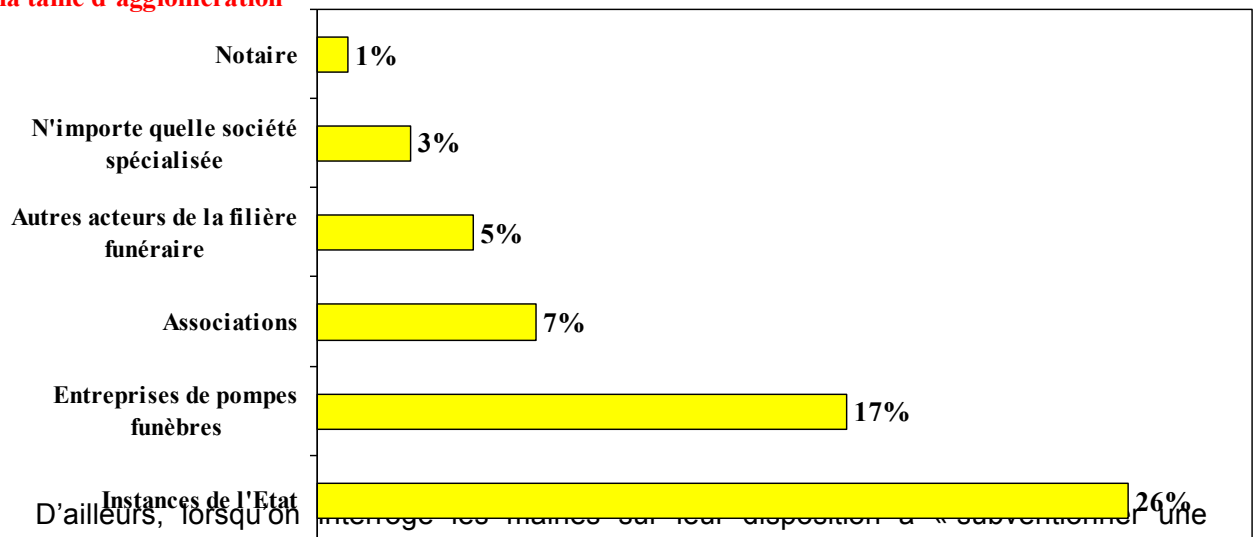
Proportion de communes développant les arguments suivants pour expliquer leur opinion défavorable au transfert de la gestion des cimetières vers le secteur privé en fonction de la taille d'agglomération

	Ensemble	>50 000 h	10-50 000 h	2-10 000 h	<2000 h
Pas de besoin, le système fonctionne bien	55%	18%	17%	26%	58%
Défense du service public	15%	46%	34%	29%	12%
Perte de contrôle sur le cimetière	12%	21%	17%	19%	12%
Département Consommation – Marketing - CREDOC					
Mai 2003					
Légitimité de la mairie comme interlocuteur	9%	14%	9%	21%	8%
Prix en hausse	7%	11%	11%	5%	7%
Défense de l'emploi communal	3%	0%	6%	5%	3%

Lorsqu'on insistait sur une éventuelle délégation de gestion, 41% des communes se refusaient à répondre.

Celles qui le faisaient ont mis en avant les instances de l'Etat (26%), cherchant ainsi à conserver l'idée de service public. En deuxième lieu, l'acteur le plus naturel serait l'entreprise de Pompes Funèbres (17%), suivie d'associations (7%) dont l'intérêt est de ne pas avoir de but lucratif, d'autres acteurs de la filière funéraire (5%), puis de n'importe quelle société spécialisée (3%) ou de notaires (1%). Clairement, même dans ces réponses on peut lire que l'ensemble des communes ne sont absolument pas prêtes à déléguer la gestion du cimetière, à la laisser sortir de la sphère publique.

Proportion de communes citant les acteurs suivants comme les plus à même de gérer les cimetières en fonction de la taille d'agglomération

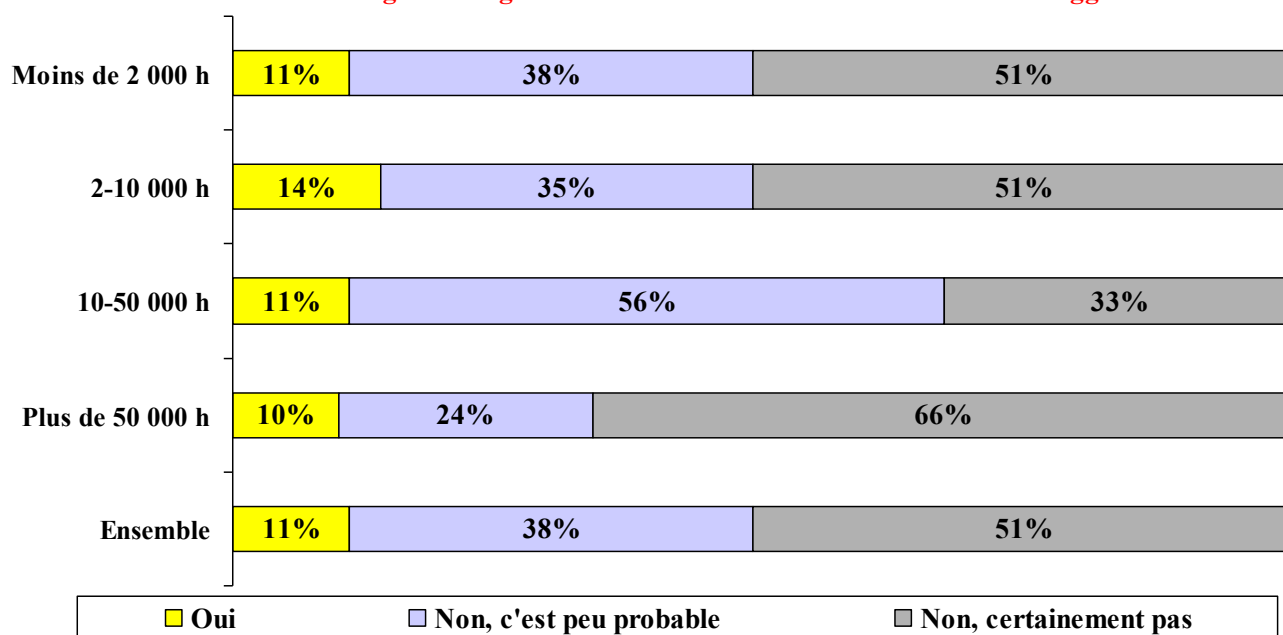


D'ailleurs, lorsqu'on interroge les maires sur leur disposition à « subventionner une délégation de gestion », 89% s'y déclarent hostiles, 51% n'envisageant « certainement pas » une telle solution et 38% « probablement pas ».

Le refus le plus dur (« certainement pas ») se trouve une fois encore dans les plus grosses communes (66%), alors que c'est dans les communes de 10 à 50.000 habitants que les réponses sont les plus « molles », 56% d'entre elles estimant que « non, probablement pas ».

Il est à noter que les appréciations positives sont quasiment identiques (de 10 à 14%) quelle que soit la taille des communes.

Subvention d'une délégation de gestion des cimetières en fonction de la taille d'agglomération



VI. CONCLUSION SYNTHETIQUE

Le premier élément de conclusion de cette étude est la différence de perception entre cimetières de petites communes (environ jusqu'à 10.000 habitants), gérés artisanalement, et les cimetières des plus grosses villes qui bénéficient d'une approche plus « professionnelle ». Il est vrai que les problèmes rencontrés et les enjeux ne sont pas les mêmes.

Globalement, si l'on note un taux de mortalité supérieur en grandes villes -du à la localisation des hôpitaux-, on enterre proportionnellement plus en petites communes qu'en milieu urbain. Le charme des cimetières ruraux, sans doute, ainsi que la recherche de racines provinciales.

Si l'on en croit les responsables des cimetières, tout va bien : tous ces lieux seraient bien pourvus en arrosoirs et eau, pour la moitié des communes, les cimetières seraient arborés, pour une moitié en pelouse, et pour un quart fleuris. Ces proportions moyennes augmentent en communes rurales.

A une époque où la crémation est en plein développement, les équipements semblent encore trop rares. Ainsi, seules un quart des communes proposent un columbarium, 18% des sépultures cinéraires et 16% des jardins du souvenir. Ici encore, la disparité entre petites communes (très sous-équipées) et grandes villes est flagrante.

Ceci dit, au delà de ces quelques chiffres, l'impression que le cimetière reste un parent pauvre de la gestion communale émerge. En effet, 11% des communes (les plus grandes) ont formé spécialement du personnel pour s'occuper des cimetières ; et 11% encore disposent d'un logiciel de gestion. Dans le reste (les moyennes et petites villes), tout se gère encore à la main.

Plus inquiétant peut-être, 96% des communes n'ont jamais réfléchi à la charge financière que représente le cimetière, et aux éventuels moyens de l'alléger. Et 96% des communes encore assurent elles-mêmes l'entretien des cimetières. Une certaine indifférence semble présider à la vision du cimetière, ce qui explique aisément que 68% des communes

interrogées déclarent ne pas rencontrer de problèmes dans la gestion du cimetière. Cela n'est pas étonnant, tant la gestion semble effectuée a minima. Reste le tiers de communes, essentiellement de plus de 10.000 habitants, qui mettent l'accent sur des difficultés, la première étant pour elles le manque de moyens, de temps ou de personnels. Dans l'ensemble, cependant, ce qui prédomine ce sont les problèmes administratifs, d'identification dont les petites communes semblent avoir parfois du mal à se sortir.

Il faut noter que les relations hors obsèques entre municipalités et entreprises de pompes funèbres sont de règle dans un tiers des communes, et dans près de trois grandes villes sur quatre. Par contre, il semble bien que les pompes funèbres soient les interlocuteurs privilégiés ; en atteste la méconnaissance dont font état les communes sur les compétences des marbriers. Mais cette relative entente avec les pompes funèbres n'implique pas pour autant un réel intérêt sur les choses funéraires de la part des communes. Celles-ci sont en effet majoritaires à n'avoir rien à demander aux professionnels du funéraire, à ne rien attendre d'eux si ce n'est un respect des règlements. On est encore loin de professionnels qui pourraient être crédibles massivement en force de proposition...

Quant à l'écoute des familles et des attentes, une fois encore, les communes n'assurent pas toutes une implication maximale ; si 43% d'entre elles déclarent avoir mis en place des procédures de remontée des doléances (le taux croît avec la taille de la commune), seules 3% ont instauré des structures d'écoute des familles de défunts, et ce phénomène touche essentiellement les communes de plus de 50.000 habitants.

La situation n'est donc ni rose ni totalement négative. A preuve, dès maintenant près d'une commune sur cinq entreprend des travaux dans son cimetière, et d'ici cinq ans, ce seront en tout un tiers des communes qui auront travaillé soit à l'agrandissement (55%, surtout dans les communes de 2 à 10.000 habitants) du lieu, soit à la création d'un emplacement cinéraire, d'un columbarium ou d'un jardin du souvenir (43%, surtout dans les villes de plus de 10.000 habitants). C'est sans doute poussé par des impératifs techniques comme le manque de place ou des demandes croissantes de crémation que les communes se lancent dans ces travaux, mais la somme de ceux-ci constitue une opportunité à saisir pour impliquer mieux les municipalités. D'ores et déjà, on peut s'interroger sur la pertinence du fait que dans 41% des cas, tous ces travaux soient réalisés par les services municipaux eux-mêmes, qu'il ne soit pas fait appel à des prestataires spécialisés dans le funéraire. Un motif d'espoir concerne les grandes villes, qui consultent des paysagistes et des centres d'études techniques de l'équipement.

Si le cimetière est peut-être le parent pauvre de nombre de municipalités, il n'en demeure pas moins un élément incontestablement vécu par elles comme appartenant à la sphère du publique. Il n'est qu'à noter les taux très élevés de rejet de l'idée même d'une gestion privée des cimetières : 98% des communes s'y opposent, au nom de la République, du contrôle équitable, de l'absence de consumérisme dans la mort. Même l'idée de subventionner une délégation de gestion est combattue par près de neuf communes sur dix.

Ainsi, le seul créneau aujourd'hui exploitable pour les professionnels du funéraire est de vendre l'idée qu'ils peuvent être non seulement une force d'exécution, comme ils sont vus aujourd'hui, mais aussi une force de réflexion, de proposition. Des approches concertées avec les mairies semblent indispensables pour aboutir à une meilleure coopération.